



Délibération

MEDIATHEQUES/KY

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le

ID : 017-211704150-20221215-2022_168-DE



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 DECEMBRE 2022

2022 – 168 PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2023 / 2027 – MEDIATHEQUES MUNICIPALES DE SAINTES

Président de séance : DRAPRON Bruno, Maire

Etaient présents : 25

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, BERDAI Ammar, TOUSSAINT Charlotte, BARON Thierry, BUFFET Martine, CAMBON Véronique, TERRIEN Joël, JEDAT Günter, CHANTOURY Laurent, DAVIET Laurent, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, DEBORDE Sophie, GUENON Delphine, EHLINGER François, DEREN Dominique, BENCHIMOL-LAURIBE Renée, MAUDOUX Pierre, MARTIN Didier, MACHON Jean-Philippe, ARNAUD Dominique, CATROU Rémy, MELLA Florent

Excusés ayant donné pouvoir : 9

CARTIER Nicolas à DEBORDE Sophie, CHABOREL Sabrina à MAUDOUX Pierre, CREACHCADEC Philippe à CHEMINADE Marie-Line, DIETZ Pierre à BENCHIMOL-LAURIBE Renée, DELCROIX Charles à EHLINGER François, PARISI Evelyne à DRAPRON Bruno, ROUDIER Jean-Pierre à ARNAUD Dominique, TORCHUT Véronique à BERDAI Ammar, VIOLET Céline à MACHON Jean-Philippe

Absente excusée : 1

BETIZEAU Florence

Secrétaire de séance : DEBORDE Sophie

Date de la convocation : 08/12/2022

Date de publication : 21 DEC. 2022

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Vu le Code du Patrimoine, Livre III, Titre Ier et Titre II,

Vu la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique,

Vu le Rapport de l'Inspection Générale des Bibliothèques (Ministère de la Culture, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation), année 2018,

Considérant la nécessité de définir, structurer et organiser les axes stratégiques, les objectifs opérationnels, et les activités des médiathèques municipales de Saintes (François-Mitterrand et Louis-Aragon), pour la période 2023/2027,



Considérant le rôle décisif des médiathèques de lecture publique en faveur de l'égalité d'accès de tous les habitants à la culture, à l'information, à la formation, et aux loisirs,

Considérant les médiathèques de lecture publique comme de véritables lieux de sociabilité et d'intermédiation sur le territoire,

Considérant l'évolution actuelle des besoins, des pratiques et des usages des publics dans les médiathèques municipales,

Après consultation de la Commission « Vivre Ensemble » du jeudi 1^{er} décembre 2022,

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur l'adoption et la mise en place du projet d'établissement 2023-2027 des médiathèques municipales de Saintes,
- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité ces propositions.

Pour l'adoption : 34

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,

Le Maire,


Bruno DRAPRON



La secrétaire de séance


Sophie DEBORDE

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Projet d'établissement des médiathèques municipales de Saintes (2023/2027).

Projet culturel, scientifique, éducatif et social des médiathèques municipales
de Saintes (PCSES).

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le

ID : 017-211704150-20221215-2022_168-DE



Sommaire.

Introduction.....p.3

I. Bilan descriptif de l'existant : état des lieux.....p.4

A. Saintes et son environnement.....p.4

- a) Population.....p.4
- b) Environnement géographique.....p.5
- c) Environnement économique.....p.6
- d) Environnement médico-social.....p.7
- e) Environnement éducatif.....p.8
- f) Environnement touristique.....p.9
- g) Environnement culturel des médiathèques.....p.10
- h) L'agglomération de Saintes.....p.11

B. Les médiathèques municipales de Saintes.....p.13

- a) Histoire.....p.13
- b) Missions.....p.13
- c) Les médiathèques François-Mitterrand et Louis-Aragon : caractéristiques (sites, espaces, bâtiments, moyens matériels, techniques et financiers)p.14
- d) Les équipes des médiathèques (organigramme, qualifications, formations...)p.15
- e) L'offre de services (collections physiques et numériques, collections patrimoniales, évolution des prêts, évolution des inscriptions, évolution des accueils de groupes, évolution de la fréquentation des animations...)p.17
- f) Les moyens (matériels et budgétaires) dédiés aux médiathèques.....p.21
- g) Données sur l'activité interne (missions, activités et tâches) des équipes des médiathèques.....p.23
- h) Les médiathèques municipales de Saintes et les médiathèques de l'agglomération saintaise.....p.27

II. Diagnostics critiques et enquête publiquep.28

- A. L'offre de services et l'impact sur les publics.....p.28
- B. Les conditions d'accès.....p.29
- C. L'impact des médiathèques municipales de Saintes sur les publics.....p.31
 - 1) La fréquentation des médiathèques (usagers inscrits).....p.31
 - 2) Les prêts de documents (livres, CD, DVD...).....p.32
 - 3) L'accueil de groupes (jeunesse et adultes).....p.33
 - 4) Les actions à destination des publics spécifiques.....p.35
 - 5) La fréquentation des animations culturelles.....p.37
- D. Les collections physiques et les ressources numériques.....p.38
- E. Les espaces.....p.39
- F. Les moyens humains, financiers, et matériels.....p.40
- G. La lecture publique à l'échelle intercommunale.....p.43
- H. Les publics (réels et potentiels) des médiathèques municipales de Saintes.....p. 44.
 - 1) Enquête menée auprès de la population du territoire (juin 2022) : objectifs, questionnaires, méthodologie.....p.44
 - 2) Les résultats de l'enquête.....p.45
 - 3) Diagnostics.....p.54

III. Le nouveau projet d'établissement des médiathèques municipales de Saintes.....p.55

- A. La vision globale des médiathèques municipales par les élu(e)s de la Ville de Saintesp.55
- B. Les axes, les objectifs et les orientations stratégiques.....p.55
- C. Les actions programmées.....p.57
- D. Les moyens techniques, matériels, financiers et humains.....p.64
- E. Le calendrier de mise en œuvre du projet d'établissement des médiathèques (2023/2027).....p.67
- F. La formation et l'accompagnement du personnel.....p.82
- G. Les modalités de l'évaluation.....p.82

Annexes.....p.84

Introduction

Les médiathèques municipales de Saintes (médiathèque François-Mitterrand, située dans l'hypercentre, classé en « Site patrimonial remarquable » ; et médiathèque Louis-Aragon, située au cœur du quartier Bellevue) desservent une population dont les besoins, les usages et les pratiques culturelles ne cessent d'évoluer et de se transformer.

Cette mutation interroge, de manière continue, le rôle que les médiathèques municipales doivent tenir pour répondre non seulement à ces besoins culturels et documentaires mouvants, mais aussi aux missions qui sont les leurs : assurer l'égalité d'accès aux services et aux ressources (documentaires et culturelles) de lecture publique ; constituer des collections diversifiées, sur tous supports, destinées à tous les publics, et répondant à la diversité des besoins de la population desservie à l'échelle du territoire ; former aux outils et aux techniques de recherche et d'utilisation de l'information ; conserver et valoriser le patrimoine, quelle qu'en soit la forme (manuscrite, imprimée, iconographique, vidéographique, numérique, etc.) ...

Afin de pouvoir répondre à l'évolution des besoins de la population du territoire de l'agglomération de Saintes, dans le cadre d'une politique de lecture publique définie, formalisée, structurée et programmée sur plusieurs années, mais aussi de pouvoir organiser leur activité et leurs projets dans ce cadre donné, les médiathèques municipales de Saintes se dotent d'un nouveau projet d'établissement pour la période allant de 2023 à 2027.

Après avoir dressé l'état des lieux de l'activité et de l'offre de services des médiathèques de ces dernières années, puis établi les diagnostics correspondants, ce projet d'établissement présentera les axes stratégiques de lecture publique de la Ville de Saintes, ainsi que les objectifs opérationnels et les actions à mettre en œuvre, afin de rendre avec pertinence les services attendus par la population, remplir aux mieux les missions de lecture publique, et contribuer au développement du maillage documentaire et culturel du territoire.

I. Bilan descriptif de l'existant : état des lieux.

A. Saintes et son environnement.

a) Population

La ville de Saintes compte, en 2018 (dernière évaluation en date de l'Insee), 25 148 habitants.

Sa superficie est de 45,6 en km².

Le nombre d'habitants à Saintes est en baisse depuis 2008 (26 470 habitants en 2008, et 25 601 habitants en 2013). Entre 2008 et 2018, la commune de Saintes a perdu 1 322 habitants.

La population de Saintes, en 2018, se présente comme suit :

La tranche d'âge la plus représentée correspond à celle des 60 à 74 ans (21,6 % de la population). Viennent ensuite, quantitativement, les 45 à 59 ans (20,1 % de la population), et les 15-29 ans (15,5% de la population). Plus de la moitié de la population saintaise a plus de 45 ans (56,5 %), et 36,4% de la population a plus de 60 ans.

Les plus jeunes (0 à 14 ans) représentent quant à eux 12,9 % de la population.

Il est à noter que le taux de natalité à Saintes est en baisse constante depuis 1975 : 14,5% début 1975, et 8,4% fin 2018.

En 2018, la population de Saintes compte plus de femmes (14 000) que d'hommes (11 148).

Du point de vue des catégories socioprofessionnelles, les retraités sont, en 2018, les plus nombreux (36,2%). Ils sont suivis par les « employés » (16%), les « autres personnes sans activité professionnelle » (15,6%), et les « professions intermédiaires » (12,7%).

Au sein de la population active âgée de 15 à 64 ans, les employés, selon les données de 2018, sont les plus nombreux (32,9 %), suivis des professions intermédiaires (29%), des ouvriers (18,8%) et des cadres et professions intellectuelles supérieures (13%).

Au sein de la tranche d'âge 55 ans ou +, 72,8 % sont retraités. Parmi ces retraités, la part des femmes reste plus importante : 4 832 femmes, et 3 104 hommes.

Par ailleurs, il est à remarquer que le nombre de ménages avec famille(s) est en baisse constante à Saintes, depuis 2008 : 7 003 ménages avec famille(s) en 2008, contre 6 459 en 2018. Dans cette catégorie de population, la part la plus importante est, en 2018, celle des couples sans enfant (26%). Les couples avec enfant(s) représentent 13,8 % de cette catégorie, et les familles monoparentales 10%.

Du point de vue de la composition des familles, les couples sans enfant représentent, en 2018, 51,2% ; les couples avec enfant(s) 26,9%, et les familles monoparentales 21,9%.

Parmi les personnes vivant seules, la tranche d'âge 80 ans ou plus est la plus représentée (plus de 50%), en 2018.

Concernant la scolarisation de la population saintaise en 2018, les taux de scolarisation les plus élevés se situent entre 6 et 17 ans (taux moyen de 97%, pour cette tranche d'âge). Pour la tranche des 2 à 5 ans, le taux de scolarisation est de 70,5%.

Sur le plan des diplômes, parmi les personnes de 15 ou plus qui ne sont plus scolarisées, la part de ceux qui ont un CAP, BEP ou équivalent reste forte (25,9 %). Les personnes n'ayant aucun diplôme ou

certificat d'études primaires est élevée (23,2%). Enfin, les habitants ayant un diplôme de l'enseignement supérieur, allant de bac+2 à bac+5 ou plus, est de 28,3%.

Pour la population âgée de 15 à 64 ans, le nombre total d'actifs est de 72,6%. Sur ces 72,6%, environ 60% (59,5 %) ont un emploi.

Le taux d'emploi des 25 à 54 ans est le plus fort (73,6%). Le taux d'emploi le plus faible concerne les 15 à 24 ans (34,8 %).

Du point de vue des catégories socioprofessionnelles (CSP), les emplois, par catégorie socioprofessionnelle, se répartissent comme suit : « employés (32,9%) », professions intermédiaires (29%), ouvriers (18,8 %), cadres et professions intellectuelles supérieures (13%).

Le taux de chômage est quant à lui le plus fort pour les 15/24 ans (28,8%).

Le taux de pauvreté est aussi le plus fort pour les moins de 30 ans (environ 30%).

À Saintes, la part des habitants actifs de 15 ans ou plus qui travaillent dans leur commune de résidence, est la plus forte : 68,2% (même si cette part était de 73,4 % en 2008). A contrario, la part des habitants actifs de la commune de Saintes, qui travaillent dans une autre commune que leur commune de résidence a augmenté entre 2008 (26,6%) et 2018 (31,8%).

Enfin, pour la plus grande part des habitants (43,8%), le lieu de résidence principale reste le même depuis dix ans ou plus ; et les résidences principales constituent 87% des catégories et types de logement à Saintes, en 2018.

b) Environnement géographique

Saintes et la Saintonge.

La Saintonge se caractérise par une importante diversité et une multitude de territoires.

Un ensemble de villes (Cognac, Saintes, Rochefort notamment) composent le territoire de la Saintonge.

Comme son nom l'indique, Saintes est le pôle historique de la Saintonge, et son centre géographique.

Au milieu de la diversité de ce territoire, la commune s'inscrit dans la Saintonge centrale, correspondant peu ou prou au Pays de Saintonge Romane, se démarquant de la Saintonge du Nord (autour de Saint-Jean-d'Angély), de la Haute Saintonge (autour de Jonzac), de la Saintonge boisée (sans réel pôle structurant, mais fortement marquée par l'influence de Bordeaux), de la Saintonge maritime (composée notamment de l'île d'Oléron) et de la Saintonge girondine.

Aujourd'hui organisée autour de l'axe Saintes-Royan, la Saintonge reste un territoire peu urbanisé, en-dehors de ses deux principales agglomérations, marqué par un cadre rural et paysager de caractère, et offrant un important potentiel de développement, à affirmer entre les deux grandes communes de la façade atlantique sud – La Rochelle et Bordeaux.

Saintes, ville ouverte (accessibilité et connexions géographiques).

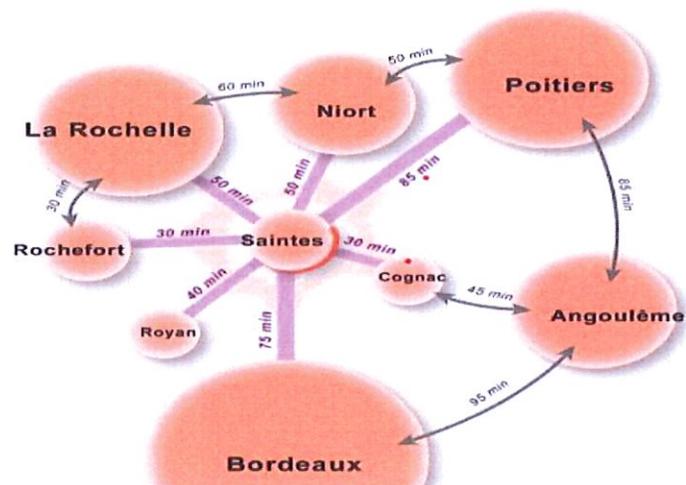
Le territoire de Saintes est desservi par deux autoroutes : l'autoroute A10, qui le traverse du Nord au Sud dans sa partie occidentale, et l'autoroute A837, à destination de Rochefort. L'interconnexion entre les deux voies se fait au niveau de l'échangeur situé sur le territoire de la commune d'Ecurat, membre de la communauté d'agglomération de Saintes.

La ville de Saintes se trouve à 34 kilomètres de Rochefort, 33 kilomètres de Cognac, 77 kilomètres de La Rochelle, 125 kilomètres de Bordeaux, 140 kilomètres de Poitiers et 470 kilomètres de Paris.



La gare SNCF de Saintes est située au point de convergence de cinq lignes de chemin de fer reliant l'agglomération aux villes de Nantes (via La Rochelle), de Bordeaux, d'Angoulême, de Niort et de Royan.

(Graphique ci-dessous : Saintes dans son environnement géographique « immédiat »).



c) Environnement économique

Par sa localisation, la ville de Saintes est un carrefour routier et ferroviaire. Elle a donc vocation à devenir aussi un carrefour économique.

En octobre 2016, la Cité entrepreneuriale est créée sur le site de l'ancien siège régional du Crédit Agricole, boulevard Guillet-Maillet. Elle accueille déjà dans ses murs plusieurs acteurs économiques locaux : la Chambre de Commerce et d'Industrie, Cap Emploi 17 ou encore l'Association pour le Droit à l'Initiative économique.

Les entités et entreprises du territoire constituent des forces économiques locales.

L'agglomération de Saintes héberge notamment :

- La base aérienne 722 qui accueille plus de 230 personnels civils et militaires ainsi que les 350 élèves du centre de formation de l'armée de l'air ;
- Le Centre Hospitalier de la Saintonge, basé à Saintes, qui emploie plus de 2 000 salariés ;
- Le Technicentre SNCF Charente-Périgord, qui emploie des salariés dans la maintenance des équipements ferroviaires d'un grand quart Sud-Ouest de la France.

Des filières d'activités diverses structurent également, économiquement, le territoire de Saintes :

- La filière transport et logistique ;
- La filière industrielle regroupe, quant à elle, plusieurs PME ;
- La filière viticole comprend 250 exploitations regroupant 4 400 hectares de vignobles de cognac sur le territoire ;
- La filière agro-alimentaire locale, qui est elle aussi importante.

Selon les données 2018 de l'Insee, le secteur d'activité employant le plus de salariés à Saintes est d'abord le « commerce, transports, et services divers » (44,9%), suivi par « l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale » (43,3%). L'industrie emploie 6,6 % des salariés, le secteur de la construction 4,8%, et l'agriculture 0,3%.

Les commerces, transports et services divers représentent environ 70% des établissements actifs employeurs.

En 2020, les créations d'entreprises ont majoritairement porté sur le « commerce de gros et de détail, les transports, l'hébergement et la restauration » (24,9% des créations d'entreprise par secteur d'activité).

Les créations d'entreprises sont importantes et en hausse constante entre 2017 et 2020. En 2020, les créations d'entreprises ont été les plus nombreuses dans le secteur « commerce de gros et de détail, les transports, l'hébergement et la restauration » (25,3% des créations d'entreprises).

d) Environnement médico-social

Les équipements sanitaires :

L'offre de soins est une dimension essentielle des politiques d'aménagement des territoires puisque cette activité caractérise le développement d'un territoire autant qu'elle participe à son attractivité.

- Le Centre hospitalier de Saintonge : Inauguré en octobre 2007, il est un pôle de référence pour toute la partie Sud du département.

Les équipements d'accueil des personnes âgées :

L'offre en structures est la suivante :

Commune	Etablissement et gestionnaire	Type de structure	Date de création	Capacité
Saintes	Site de Recouvrance	EHPAD, gestion CCAS	Sept. 2011	90 places
Saintes	La Providence	EHPAD, associatif	1994	62 lits
Saintes	Ma Maison	EHPAD, congrégation	1979	83 lits
Saintes	Les jardins	EHPAD privé	1990	79 lits
Saintes	Les Arènes	EHPAD public hospitalier	1986	150 lits
Thénac	Le grand logis	Maison de retraite EHPAD	2004	60 lits
Fontcouverte	Le logis	EHPAD privé	1997	55 lits
La Chapelle des Pots	Maison de repos	EHPAD dépendant du centre hospitalier	1986	44 lits
Total EHPAD :				623 lits
Saintes	Foyer Soleil	Gestion CCAS	1995	34 logements individuels
Les Gonds	Le Clos de la Seigneurie	Résidence privée	2005	100 lits

Les équipements économiques et sociaux :

Saintes dispose d'une offre conséquente en matière d'équipements économiques et sociaux :

- Un service Pôle Emploi, situé dans la ZA de Recouvrance ;
- La Mutualité Sociale Agricole ;
- La Caisse d'Allocations Familiales ;
- Une antenne de l'Assurance Maladie ;
- Une Mission locale de la Saintonge, qui offre un espace d'intervention à destination des jeunes, en matière d'insertion et d'emploi ;
- Deux centres sociaux ;
- Le C.C.A.S. communal qui anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées ;
- Des maisons des jeunes, de quartier, de solidarité, etc.
- Halte de jour, halte de nuit ;
- Etc.

e) Environnement éducatifL'apprentissage :

Le Centre de Formation par l'Apprentissage (CFA), et l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA) de Saintonge, sont deux exemples représentatifs de cette forte présence de l'apprentissage à Saintes.

Saintes compte 5 lycées :

- Lycée Polyvaient Régional Bellevue ;
- Lycée technique Bernard Palissy ;
- Lycée agricole Georges Desclaud ;
- Lycée horticole Le petit Chadignac ;
- Lycée privé Notre Dame de Recouvrance.

Saintes compte également 4 collèges :

- Collège Agrippa d'Aubigné ;
- Collège Edgar Quinet ;
- Collège René Caillé ;
- Collège Jeanne d'Arc.

Saintes compte 16 écoles primaires :

- Ecole maternelle Emile Combes ;
- Ecole maternelle Roger ;
- Ecole maternelle Saint Eutrope ;
- Ecole maternelle Saint Pallais ;
- Ecole maternelle Jean Jaurès ;
- Ecole maternelle Le Cormier ;
- Ecole maternelle Léo Lagrange ;
- Ecole maternelle Les Jacobins ;
- Ecole élémentaire Jules Ferry ;
- Ecole élémentaire Jean Jaurès ;
- Ecole élémentaire Léo Lagrange ;
- Ecole élémentaire Nicolas Lemercier ;
- Ecole élémentaire Pasteur ;

- Ecole élémentaire Paul Bert ;
- Ecole élémentaire Roger Pérat ;
- Ecole primaire Marie Eustelle ;
- Ecole primaire Jeanne d'Arc.

Autres structures d'enseignement :

- L'établissement régional d'enseignement adapté (EREA) ;
- L'école d'enseignement technique de l'armée de l'air ;
- L'école technique privée esthétique et coiffure de Saintonge ;
- L'institut de formation en soins infirmiers et d'aides-soignants.

Les espaces d'accueil de la petite enfance :

L'agglomération de Saintes dispose de 4 structures d'accueil de jeunes enfants :

- Le multi-accueil « La passerelle ». Cette structure accueille les enfants à partir de 2 ans jusqu'à leur entrée à l'école maternelle. Elle est agréée pour 25 places ;
- Le multi-accueil collectif et familial « 1.2.3 Soleil ». Cette structure accueille les enfants âgés de 10 semaines à 4 ans. Elle est agréée pour 81 places (50 en accueil collectif et 21 en accueil familial) ;
- Le multi-accueil collectif « A petits pas ». La structure accueille des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans. Elle est agréée pour 25 places ;
- La micro-crèche de Dompierre-sur-Charente. La structure accueille les enfants de 10 semaines à 4 ans. Elle est agréée pour 10 places ;
- Le relais d'assistantes maternelles (RAM). Les Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) ne sont pas des structures d'accueil, mais un service gratuit pour toute personne résidant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saintes.

Les centres de loisirs :

Les 8 centres de loisirs de la CDA de Saintes offrent un accueil éducatif varié sur l'ensemble du territoire pour les petites et grandes vacances. Les enfants sont pris en charge pendant la période extrascolaire.

La ludothèque (400 m²) :

La ludothèque est un lieu de culture et d'échanges où adolescents, adultes, parents, grands-parents sont invités à jouer avec ou sans enfant. La ludothèque de Saintes, à travers le jeu sur place ou à la maison (prêt de jeux) favorise les rencontres et échanges, et permet à tous de découvrir et tester de nouveaux jeux et jouets.

f) Environnement touristique

La Communauté d'Agglomération de Saintes exerce la compétence « Tourisme » à l'échelle intercommunale, comme le prévoit la loi NOTRE du 7 août 2015.

L'Agglomération de Saintes affiche l'ambition de faire du tourisme une véritable ressource économique du territoire. Elle vise à structurer et accroître une offre touristique attractive, permettant de prolonger la durée des séjours des visiteurs sur l'agglomération. Pour cela, elle s'appuie sur les leviers de développement identifiés :

- Le patrimoine naturel : le fleuve Charente et ses affluents, site Natura 2000, la vallée de l'Anglade, la vallée du Coran, le delta de la Seugne...

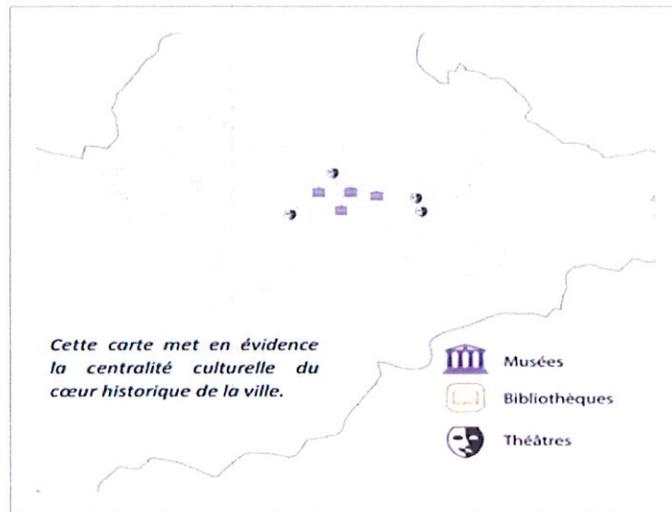
- Le patrimoine architectural et historique : l'amphithéâtre de Saintes, les Aqueducs, les thermes de Saint-Saloine, les églises romanes, les Abbayes...
- L'offre culturelle et événementielle : les musées, l'Abbaye aux Dames, les médiathèques, l'Abbaye de Fontdouce, le label Ville d'Art et d'Histoire, les festivals de musique, les animations annuelles...
- Les patrimoines œno-gastronomiques : le pineau, le cognac, les productions fermières...

L'Office de Tourisme de Saintes et de la Saintonge assure l'accueil, la promotion, le marketing et la commercialisation de produits touristiques en lien avec les prestataires du territoire.

L'Agglomération apporte son soutien aux associations et organismes divers qui portent des projets touristiques structurants pour le territoire.

g) Environnement culturel des médiathèques.

- Les musées :
Le musée archéologique ;
Le musée de l'Échevinage ;
Le musée du Présidial (fermé au public. « Réserve » de collections des musées) ;
Le musée Dupuy-Mestreau.
- Le Service Ville d'Art et d'Histoire :
- Les théâtres : le Gallia-théâtre dédié au spectacle vivant et de rayonnement départemental et la salle Geoffroy-Martel dédiée aux troupes amateurs.
- Le Conservatoire municipal de musique et de danse.



D'autres équipements, liés à l'identité saintaise, élargissent l'offre culturelle de la ville :

- L'abbaye aux Dames (site religieux et structure culturelle) ;
- Les lieux de culte (la cathédrale Saint-Pierre, les églises Saint-Eutrope, Saint-Palais et Saint-Vivien, la chapelle Sainte-Eustelle et un temple protestant) ;
- L'amphithéâtre gallo-romain ;
- L'espace Saint-Eutrope ;

Par ailleurs, Saintes est le siège de l'Académie de Saintonge et de la Société d'archéologie et d'histoire de la Charente-Maritime.

Les principaux événements culturels à Saintes sont liés à la musique. Le Festival de musique classique de Saintes est organisé en juillet par l'association de l'Abbaye aux Dames. Il donne place aux musiques savantes et à la musique contemporaine, et concourt au projet de création d'une « Cité musicale ». Notons aussi le festival de la paix (musiques traditionnelles), et le « Coconut music festival » (musiques actuelles et world music, dont la dernière et ultime édition a eu lieu en septembre 2022).

Enfin, le patrimoine architectural saintais constitue un atout considérable et représente un attrait touristique majeur pour la ville de Saintes. Le secteur sauvegardé (dans lesquels s'inscrivent notamment la médiathèque François-Mitterrand et la Maison Martineau), dorénavant classé « Site patrimonial remarquable », qui s'étend sur les deux rives de la Charente, est l'un des plus vastes et des plus denses de France.

h) L'agglomération de Saintes

Au cœur de la Charente-Maritime, département touristique de France par excellence, l'agglomération de Saintes est composée de 36 communes, et compte 62 000 habitants.



Les missions et compétences de l'Agglomération de Saintes (CDA) :

- Développement économique ;
- Aménagement du territoire ;
- Education enfance jeunesse ;
- Habitat ;
- Transports et mobilités ;
- Tourisme ;
- Politique des déchets ;
- Politique de la ville ;
- Développement durable ;
- Santé, social et insertion.

Les projets majeurs portés par la Communauté d'agglomération de Saintes :

- Le Projet Alimentaire Territorial :

Lauréate de l'appel à projet initié par le Région et la DRAAF Nouvelle-Aquitaine en 2019, la Communauté d'Agglomération de Saintes a lancé son Projet Alimentaire Territorial (PAT). L'objectif est de relocaliser l'agriculture et l'alimentation sur le territoire.

- La valorisation des aqueducs gallo-romains :

La Communauté d'Agglomération de Saintes a lancé un ambitieux projet de valorisation des aqueducs gallo-romains.

- Ferrocampus® :

La Communauté d'Agglomération, mobilisée aux côtés de la Région Nouvelle Aquitaine, a décidé d'ouvrir à Saintes un Ferrocampus®, lieu de formation et d'innovation dédié aux métiers et technologies du ferroviaire.

- Le Campus connecté :

Lauréate de l'appel à projet "Campus Connecté", l'Agglomération a ouvert à la rentrée 2021 un « tiers lieu » d'enseignement supérieur offrant des formations à distance, au sein de la cité entrepreneuriale. Un lieu labellisé "Campus Connecté" est un espace de travail individuel ou collectif où les étudiants suivent, près de chez eux, des formations à distance dans l'enseignement supérieur, en bénéficiant d'un accompagnement de proximité. La création de ces tiers-lieux vise à rapprocher l'enseignement supérieur des territoires et à lever certaines barrières géographiques, urbaines et sociales pour ceux qui souhaitent se former. Les campus connectés associent la souplesse de l'enseignement à distance et un tutorat individuel et collectif afin de mieux accompagner les étudiants les plus éloignés des pôles universitaires.

B. Les médiathèques municipales de Saintes**a) Histoire**

Une bibliothèque de district est d'abord créée à Saintes en 1795. Comme dans la plupart des préfectures de départements, elle est alors rattachée à l'École centrale.

La bibliothèque municipale de Saintes a été créée en 1805. Elle s'installe alors dans le bâtiment de l'Echevinage, puis est transférée à l'Hôtel de ville. Dès sa création, en tant que bibliothèque de la ville-préfecture du département, elle reçoit en dépôt les documents confisqués aux ordres religieux. Malgré le transfert de la Préfecture à La Rochelle en 1810, il semble que les dépôts de biens confisqués se soient prolongés pendant une partie du XIXe siècle, et que tous les documents qui avaient été confisqués à partir de 1793 n'aient pas été transférés à La Rochelle.

Dans la nuit du 11 au 12 novembre 1871, la bibliothèque municipale de Saintes est frappée par un incendie. Cet événement marque le début d'un mouvement important de dons et de legs, à l'instigation du bibliothécaire Louis Audiat, émanant de collectionneurs ou de personnalités éminentes de Saintonge : le député bonapartiste Eugène Échassériaux, l'officier de marine Faucher de la Ligerie, et surtout le négociant en vins et spiritueux Maurice Martineau (1854-1928), remettant successivement leurs collections de livres et d'archives à la bibliothèque.

À la mort de la veuve de Maurice Martineau, en 1938, la « Maison Martineau » est léguée à la ville de Saintes. Elle est alors le lieu de conservation des 50 000 documents que comprenait sa collection personnelle. À l'étroit dans la « Maison Martineau », en dépit des efforts de restructuration menés dans les années 1970, la bibliothèque municipale de lecture publique, fondée en 1950, doit attendre 1994 pour que soit créée l'actuelle médiathèque François-Mitterrand, regroupant les deux sections habituelles de lecture publique (adultes et jeunesse) et leur adjoignant un fonds multimédia à partir de 2 000.

La médiathèque de proximité Louis-Aragon, créée dans les années 70 au sein du quartier Bellevue, joue un rôle socioculturel essentiel auprès d'habitants (habitants des quartiers Boiffiers-Bellevue) éloignés du centre-ville.

b) Missions des médiathèques municipales de Saintes

Les missions des médiathèques municipales de Saintes sont, au même titre que l'ensemble des bibliothèques de lecture publique de France, les suivantes (cf. *Code du patrimoine*) :

- Assurer l'égalité d'accès à la lecture et aux sources documentaires pour permettre l'indépendance intellectuelle de chaque individu et contribuer au progrès de la société ;
- Rendre les collections accessibles par tous les moyens appropriés, notamment par des locaux d'accès facile, des horaires d'ouverture adaptés aux besoins du public, des équipements de desserte de proximité et le recours aux techniques de communication à distance.
- Assurer la formation des usagers aux méthodes de recherche des documents ainsi qu'à l'utilisation des réseaux documentaires.
- Proposer des collections représentatives, chacune à son niveau ou dans sa spécialité, de l'ensemble des connaissances, des courants d'opinion et des productions éditoriales. Ces collections doivent répondre aux intérêts de tous les membres de la collectivité à desservir et de tous les courants d'opinion, dans le respect de la Constitution et des Lois. Elles doivent être régulièrement renouvelées et actualisées.

- Assurer la responsabilité des fonds et documents patrimoniaux dont la collectivité a la propriété ou l'usage. Les collections patrimoniales doivent être traitées et mises en valeur par les collectivités publiques qui en ont la propriété ou l'usage.

c) Les médiathèques François-Mitterrand et Louis-Aragon : caractéristiques (sites, espaces, bâtiments, moyens matériels, techniques et financiers).

La médiathèque François-Mitterrand et la « Maison Martineau » sont situées au cœur du centre-ville, sur la rive gauche de la Charente, dans le secteur sauvegardé (« Site patrimonial remarquable »), place de l'Échevinage. Ce double bâtiment est voisin de la Direction des musées, du Service Ville d'art et d'histoire, et du siège de la Société d'archéologie et d'histoire de la Charente-Maritime.

La médiathèque François-Mitterrand et la « Maison Martineau » sont attenantes et communiquent entre elles ; mais constituent pourtant deux bâtiments bien distincts, l'un contemporain, construit en superstructure de deux murs gouttereaux de part et d'autre d'une rue (en 1994), et l'autre issu de la recomposition par la famille Martineau, à la fin du 19e et au début du 20e siècle, d'anciens bâtiments conventuels datant du 12e au 15e siècle.

L'ensemble formé par ces deux bâtiments regroupe donc, sur près de 5 000 mètres carrés, les quelque 100 000 documents de la médiathèque de lecture publique (Médiathèque François-Mitterrand), ainsi que les 400 000 documents patrimoniaux conservés au Fonds ancien et régional des médiathèques municipales de Saintes.

La médiathèque de quartier Louis-Aragon est située dans le quartier Bellevue, à une dizaine de minutes en bus du centre-ville proprement dit. Sa surface est de 300 mètres carrés. Ses collections, tous supports, sont généralistes.

La médiathèque François-Mitterrand :

Depuis 1994, la médiathèque François-Mitterrand constitue la médiathèque centrale du réseau saintais. Cette belle réalisation crée, sous verrière, un volume important organisé autour d'une rampe centrale et d'une coursive, reprenant peu ou prou l'architecture d'une église. Le hall (la nef) correspond à la bibliothèque des adultes. Des salles (les collatéraux), attenantes au hall, donnent accès à la partie consacrée aux ouvrages de fiction. À l'étage, on trouve d'une part la section jeunesse et, d'autre part, la section multimédia (espace numérique et audiovisuel). La salle dite « des Jacobins » (12e siècle) permet l'accueil de manifestations culturelles (notamment des animations culturelles des médiathèques).

La plus grande partie des réserves patrimoniales du Fonds ancien et régional (représentant les 3/5èmes des collections) se trouve au deuxième étage de la médiathèque (le reste des collections est encore « conservé » dans la Maison Martineau, dans des conditions hygrométriques difficiles et aléatoires...).

Deux jardins publics sont accessibles à partir du hall d'accueil de la médiathèque (jardin Martineau et jardin de l'Hostellerie).

La signalétique extérieure de la médiathèque François-Mitterrand est faible, peu visible, et non actualisée.



La médiathèque de quartier Louis-Aragon :

La médiathèque Louis-Aragon est située dans le quartier Bellevue, au sein de la galerie commerciale. Elle constitue la seule bibliothèque de quartier du réseau saintais.

La médiathèque Louis-Aragon dispose de 300 mètres carrés, dont 200 mètres carrés ouverts au public, comprenant une petite salle d'animation.

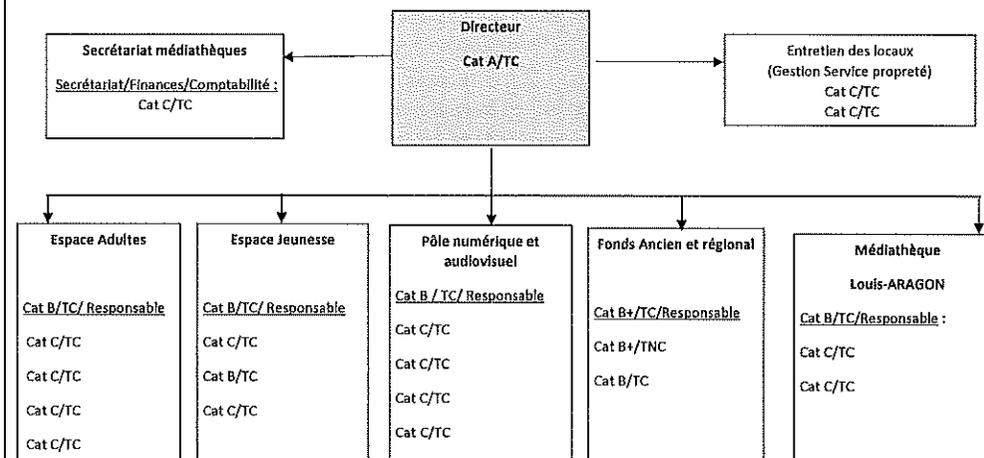
La galerie commerciale du quartier, où de nombreuses enseignes sont vacantes, sépare les salles d'accueil du public et les espaces de travail interne.

La médiathèque Louis-Aragon dessert le plateau Boiffiers-Bellevue, qui est classé en « quartier prioritaire ».

La signalétique extérieure de la médiathèque Louis-Aragon est elle aussi faible, peu visible, et non actualisée.

d) Les équipes des médiathèques.

- Organigramme des médiathèques au 1^{er} décembre 2022 :



L'équipe des médiathèques compte, en 2022, 24 agents (dont 2 agents d'entretien, et 1 agent comptable). Le nombre de bibliothécaires est de 21 agents.

- **Qualifications de l'équipe de bibliothécaires.**

Parmi les équipes de bibliothécaires des deux médiathèques, 5 agents sur 21 ont suivi une formation initiale, de niveau universitaire, dans les métiers du livre.

17 agents sur 21 ont appris, après leurs études ou leur scolarité, le métier de bibliothécaire « sur le terrain ».

14 agents sur 21 ont suivi des études universitaires.

8 agents sur 21 ont un diplôme de l'enseignement supérieur à la Licence.

6 agents sur 21 sont entrés dans les bibliothèques par voie de concours de la Fonction publique (filière Bibliothèques/Documentation/Patrimoine).

- **Formations**

Le Plan de formation annuel permet, année après année, de développer et de diversifier de manière continue les compétences des agents des médiathèques. Il est aussi l'occasion, pour des agents nouvellement arrivés dans le service (notamment dans le cadre des reclassements et de la mobilité interne), sans formation bibliothéconomique préalable, de pouvoir s'adapter à leur nouveau poste, et de gagner progressivement en compétences.

La quasi-totalité (95 %) des agents des médiathèques s'inscrit chaque année dans le plan de formation du service.

Les formations les plus suivies concernent : la gestion des ressources numériques en médiathèque, les actions de médiation (culturelles et documentaires), les animations (jeunesse et adultes), et la gestion des collections.

- **Evolutions des effectifs depuis 2015.**

En 2015, les médiathèques comptaient 23 agents (dont 2 agents d'entretien), soit 21, 68 ETP, répartis sur les deux sites (Médiathèque François-Mitterrand et Louis-Aragon). La répartition par grades de ces agents était la suivante : 1 agent de catégorie A (Directeur), 6 agents de catégorie B (dont 4 responsables d'équipes, en encadrement intermédiaire), 16 agents de catégorie C (dont 1 responsable d'équipe).

En 2022, les médiathèques comptent 24 agents (dont 2 agents d'entretien), soit 24 ETP, répartis sur les deux sites (Médiathèque François-Mitterrand et Louis-Aragon). La répartition par grades de ces agents est la suivante : 1 agent de catégorie A (Directeur), 8 agents de catégorie B (dont la totalité des responsables d'équipes, soit 5 agents), 15 agents de catégorie C.

Entre 2015 et 2022, tous les responsables d'équipes (cadres intermédiaires) ont convergé, progressivement (avancement de grades, concours), sur un grade de catégorie B ou B+.

En 2015, les médiathèques comprenaient dans leurs espaces, et dans leur offre de service, un Espace Culture Multimédia (ECM). Le poste du responsable de l'ECM (1 ETP) n'a pas été renouvelé dans le courant de l'année 2015. Le deuxième poste de l'ECM (1 ETP, médiateur/Formateur numérique et informatique), a été redéployé au sein de l'Espace images et sons (aujourd'hui Espace numérique et audiovisuel, ou espace multimédia).

Sur la période 2015 à 2022, les médiathèques ont intégré trois agents en reclassement, issus d'autres services de la collectivité (ASVP et Musées/Amphithéâtre/Espaces verts). L'arrivée de ces agents a

permis de compenser les départs à la retraite (2 postes), et de maintenir le nombre d'agents affectés aux médiathèques ; mais n'a permis d'intégrer de nouvelles compétences pour le service.

Il est à noter que plusieurs redéploiements d'effectifs ont été nécessaires sur cette période, afin de faire coïncider les missions de certains postes à la technicité et aux compétences correspondantes ; mais aussi de positionner et faire évoluer les médiathèques vers des offres de services actualisées (services, ressources et outils numériques).

e) L'offre de services (collections physiques et numériques, collections patrimoniales, évolution des prêts, évolution des inscriptions, évolution des accueils de groupes, évolution de la fréquentation des animations...)

- ❖ **Les collections (données 2021) :**

- **Médiathèque François-Mitterrand :**

La médiathèque François-Mitterrand compte, au début de l'année 2022, 89 592 documents (hors Fonds Ancien et Régional), répartis comme suit : espaces adultes, 44 731 documents ; espace jeunesse, 27 690 documents ; Espace numérique et audiovisuel, 17 171 documents.

La répartition des documents, par supports (livre, Cd, DVD, revues, etc.), est la suivante :

67 206 livres ; 9 955 CD ; 4 134 DVD ; 4 209 revues ; 466 diapositives ; 85 Kamishibai ; 92 méthodes de langue ; 679 livres CD ; 617 partitions ; 818 DVD enfants ; 492 CD enfants.

Pour les collections adultes, la répartition par genres (fictions/documentaires) est relativement équilibrée : 21 004 fictions adultes, et 20 213 documentaires adultes.

Pour les collections jeunesse, la répartition par genres est plus marquée : 21 434 fictions jeunesse, et 5 223 documentaires jeunesse.

En 2021, les acquisitions annuelles de documents se répartissent entre 2 665 documents adultes, puis 2 080 documents jeunesse, et 457 documents audiovisuels (CD et DVD).

L'âge moyen des documents, par type et par espace, se situe autour de 10 ans (âge moyen des fictions adultes : 11 ans ; âge moyen des fictions jeunesse : 9,5 ans ; âge moyen des documentaires adultes : 13 ans ; âge moyen des documentaires jeunesse : 11,5 ans).

En 2021, 103 913 prêts de documents (livres, CD, DVD, etc.) ont été réalisés par la médiathèque François-Mitterrand. Ces prêts se répartissent de la manière suivante : 36 039 prêts adultes ; 51 195 prêts jeunesse ; 16 647 prêts de CD, DVD, méthodes de langue, etc.

Les réservations de documents, en 2021, se répartissent comme suit :

4 435 réservations adultes ; 3 718 réservations jeunesse ; 1 912 réservations à l'espace numérique et audiovisuel.

Enfin, en 2021, 1 452 prêts de documents (adultes et jeunesse) ont été réalisés via la navette, à destination de la médiathèque Louis-Aragon.

- **Médiathèque Louis-Aragon :**

La médiathèque Louis-Aragon compte, au début de l'année 2022, **24 276 documents**, répartis comme suit : espaces adultes, 11 749 documents ; espace jeunesse, 11 902 documents ; 625 documents audiovisuels (CD et DVD).

La répartition des documents, par supports (livre, Cd, DVD, revues, etc.), est la suivante :

21 662 livres ; 177 CD ; 349 DVD ; 1 615 revues ; 54 Kamishibai ; 239 livres CD ; 118 DVD enfants ; 9 Cd enfants ; 44 livres audios.

Pour les collections adultes, la répartition par genres (fictions/documentaires) est la suivante : 7 954 fictions adultes, et 3 151 documentaires adultes.

Pour les collections jeunesse, la répartition par genres est très marquée également : 8 629 fictions jeunesse, et 2 333 documentaires jeunesse.

En 2021, les acquisitions annuelles de documents se répartissent entre 725 documents adultes, puis 738 documents jeunesse, et 28 documents audiovisuels (CD et DVD).

L'âge moyen des documents, par type et par espace, se situe autour de **10 ans** (âge moyen des fictions adultes : 10 ans ; âge moyen des fictions jeunesse : 10 ans ; âge moyen des documentaires adultes : 11, 25 ans ; âge moyen des documentaires jeunesse : 11 ans).

En 2021, **28 612 prêts** de documents (livres, CD, DVD, etc.) ont été réalisés par la médiathèque Louis-Aragon. Ces prêts se répartissent de la manière suivante : 11 358 prêts adultes ; 15 915 prêts jeunesse ; 1 339 prêts de CD, DVD, etc.

Les réservations de documents, en 2021, se répartissent comme suit :

2 621 réservations adultes ; 1 742 réservations jeunesse ; 634 réservations de documents audiovisuels (Cd, DVD, livres Cd, etc.).

Enfin, en 2021, **1 098 prêts** de documents (adultes et jeunesse) ont été réalisés via la navette, à destination de la médiathèque François-Mitterrand.

- **Le Fonds ancien et régional :**

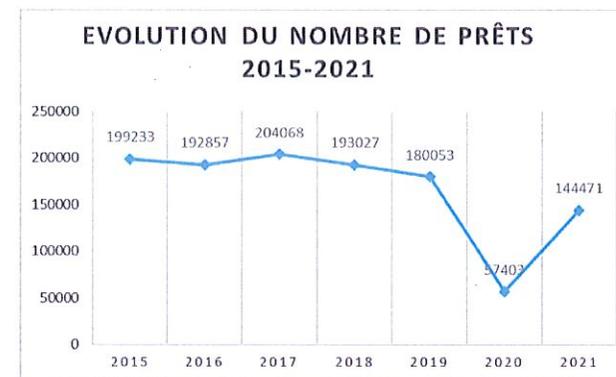
Le Fonds ancien et régional des médiathèques municipales de Saintes, dont la plus grande partie des collections patrimoniales (3^{èmes} du Fonds) est conservée au 2^{ème} étage de la médiathèque François-Mitterrand, et le restant au sein de la Maison Martineau (2/5èmes du Fonds), compte **400 000 documents** (du XIème au XXIème siècle), répartis, en 2021 (année de réouverture du Fonds ancien et régional, après 10 ans de fermeture au public pour raisons sanitaires), comme suit :

- 70 000 livres et brochures ;
- 167 000 numéros de presse ;
- 7 500 manuscrits ;
- 20 000 dossiers biographiques et thématiques ;
- 11 000 cartes, plans, gravures, affiches ;
- 4 000 cartes postales ;

- 400 documents multimédia ;
- 100 objets.

- ❖ **Les prêts de documents aux usagers :**

Entre 2015 et 2021, les prêts de documents ont sensiblement baissé (- 27 %) dans les médiathèques municipales de Saintes :

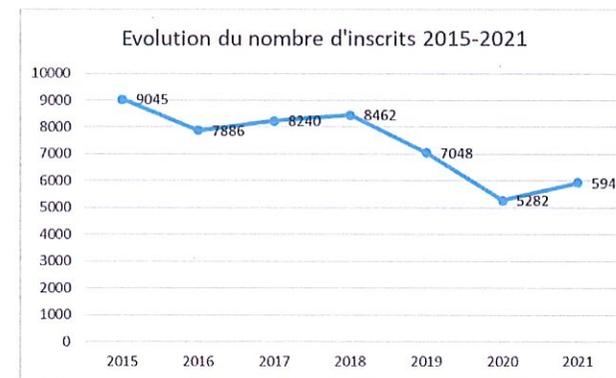


NB : *Novembre 2019 à décembre 2020 : fermeture pour travaux de la médiathèque François-Mitterrand, suite à l'effondrement de sa toiture.

*Mars 2020, à mai 2021 : fermetures successives liées au contexte et aux mesures sanitaires Covid-19.

- ❖ **Les inscriptions**

Entre 2015 et 2021, le nombre d'inscrits dans les médiathèques municipales François-Mitterrand et Louis-Aragon a significativement baissé (- 34%).



NB : *Novembre 2019 à décembre 2020 : fermeture pour travaux de la médiathèque François-Mitterrand, suite à l'effondrement de sa toiture.

*Mars 2020, à mai 2021 : contexte et mesures sanitaires Covid-19.

❖ Les animations (de 2015 à 2019, avant pandémie Covid-19) :

• **Médiathèques François-Mitterrand et Louis-Aragon :**

Les animations culturelles des médiathèques représentent une part importante de l'offre de services. Entre 2015 et 2019 (hors période Covid-19 : 2020 et 2021), 20 983 personnes, (16 254 adultes et 4 729 jeunes) ont été touchées par les animations des médiathèques (François-Mitterrand et Louis-Aragon), soit une moyenne de 4 196 personnes (adultes et jeunesse) par an, sur cette période.

Au total, 672 animations (222 animations adultes et 450 animations jeunesse) ont été proposées entre 2015 et 2019, soit une moyenne de 134 animations/an (adultes et jeunesse), dans les médiathèques François-Mitterrand et Louis-Aragon.

Les budgets dédiés à la programmation d'animations proposées par les médiathèques sont passés de 19 605 € en 2015, à 14 720 € en 2019.

❖ Les actions de médiation et les accueils de groupes (données 2019, avant pandémie Covid-19) :

• **Médiathèque François-Mitterrand :**

En 2019 (avant pandémie Covid-19), 3 735 personnes (adultes et jeunesse) ont été touchées par les actions de médiation et les accueils de groupes menés à la médiathèque François-Mitterrand (3 227 enfants et 508 adultes).

Au total, ce sont 199 actions de médiation et accueils de groupes (176 pour le public jeunesse et 23 pour le public adultes) qui ont été réalisés en 2019, à la médiathèque François-Mitterrand.

Les partenaires visés par les actions et les accueils sur place destinés à un public « adultes » sont : à Saintes, le Lycée Palissy, le Lycée Georges Desclaudes, le Lycée Bellevue ; puis, hors de Saintes, l'Ifrep et le Collège St Agnan de Rochefort.

Les partenaires visés par les actions et les accueils sur place destinés à un public jeunesse sont au nombre de 41, répartis entre Saintes et son agglomération : écoles (la très grande partie de ces partenaires), centres de loisirs, collèges, IME Les Coteaux...

En 2019, 335 élèves de collèges et lycées ont été touchés (pour 17 actions menées cette année-là), 1 542 élèves des écoles maternelles et primaires (pour 69 actions menées).

La part des publics scolaires accueillis à la médiathèque François-Mitterrand est la plus significative pour l'espace jeunesse.

En dehors des animations culturelles, les actions de médiation et d'accueil de groupes, sur place, destinés aux tout-petits (0 à 3 ans), reste très faible à la médiathèque François-Mitterrand (7 enfants en 2019). Par ailleurs, aucune action « hors les murs » n'a été menée en 2019 à destination des 0/3 ans.

• **Médiathèque Louis-Aragon :**

En 2019 (avant pandémie Covid-19), 2 146 personnes (adultes et jeunesse) ont été touchées par les actions de médiation et les accueils de groupes menés à la médiathèque Louis-Aragon (1 827 enfants et 319 adultes).

Au total, ce sont 180 actions de médiation et accueils de groupes (139 pour le public jeunesse et 41 pour le public adultes) qui ont été réalisés en 2019, à la médiathèque Louis-Aragon.

Les partenaires visés par les actions et les accueils sur place destinés à un public adultes sont : SAAJ de Saintes UNAPEI 17 ; Maison d'accueil spécialisée "Les Résidences de Brumenard" ; Les Restos du Cœur Saintes ; IRFREP Saintes (Institut de formation FLE).

Les partenaires visés par les actions et les accueils sur place destinés à un public jeunesse sont au nombre de 10, essentiellement situés à Saintes : écoles maternelle et élémentaire Roger-Pérat ; écoles maternelle et élémentaire Jean-Jaurès ; école élémentaire Saint-Exupéry ; EREA ; 1-2-3 Soleil (CDA) ; A petits Pas (CDA) ; Hôpital de jour La Chadène ; Maison de quartier Bellevue ; Centre social Boiffiers-Bellevue ; Centre social Belle-Rive.

En 2019, 16 élèves de collèges et lycées ont été touchés (pour 1 action menée cette année-là), 1 473 élèves des écoles maternelles et primaires (pour 85 actions menées).

S'agissant des autres publics touchés par la médiathèque Louis-Aragon, nous pouvons noter 478 personnes accueillies pour des actions de médiation et d'accueils de groupe, menées avec les partenaires suivants : centres de loisirs, établissements spécialisés.

Enfin, les publics « empêchés » (hôpitaux, personnes âgées isolées à domicile) sont également touchés (15 personnes).

En dehors des animations culturelles, les actions de médiation et d'accueil de groupes, sur place, destinées aux tout-petits (0 à 3 ans), ont touché 197 enfants à la médiathèque Louis-Aragon (contre 7 enfants à la médiathèque François-Mitterrand en 2019). Par ailleurs, aucune action « hors les murs » n'a été menée en 2019 à destination des 0/3 ans.

❖ Les ressources numériques (données 2021) des médiathèques François-Mitterrand et Louis-Aragon :

Les médiathèques François-Mitterrand et Louis-Aragon proposent un nombre limité de ressources numériques : 2 ressources numériques adultes (autoformation et presse), et 1 ressource numérique musicale jeunesse.

En dehors des pages dédiées au Fonds ancien et régional sur le portail internet des médiathèques, et des documents numérisés (livres, cartes, plans...), aucune autre ressource numérique patrimoniale (presse, documents sonores et vidéo, par exemple) n'est proposée aux publics.

f) **Les moyens (matériels et budgétaires) dédiés aux médiathèques.**

❖ Évolution des moyens budgétaires des médiathèques entre 2015 et 2021.

En 2015, le budget de fonctionnement des médiathèques s'élève à 106 158, 93 € (taux de réalisation de 99, 9 %). Le montant des recettes est de 19 273, 89 €.

Cette même année, le budget d'investissement des médiathèques (moblier, matériel et acquisitions de livres pour l'espace adultes) s'élève à 23 145 € (taux de réalisation de 99, 36 %).

Sur l'ensemble des budgets (fonctionnement et investissement), 81 762, 53 € ont été affectés à l'acquisition des collections (soit un montant de 2, 92 € / habitant, ce qui est en-dessous des crédits préconisés par l'Etat, estimés à 4 € / habitant pour une médiathèque proposant livres, CD et DVD) et 19 605, 19 € aux animations.

La part des achats de documents (acquisitions, renouvellement, nouveautés de livres, CD, DVD, etc.) représente donc la plus grande part des budgets dédiés aux médiathèques.

En 2021, le budget de fonctionnement des médiathèques s'élève à 93 200 € (taux de réalisation de 97, 15 %). Le montant des recettes, dans un contexte épidémique ne favorisant pas les inscriptions et réinscriptions d'usagers, est de 17 438, 45 €.

Cette même année, le budget d'investissement des médiathèques (mobilier, matériel et acquisitions de livres pour l'espace adultes), en dehors des budgets exceptionnels dédiés à la décontamination des collections patrimoniales (50 250 €), s'élève à 19 575 € (taux de réalisation de 97,36 %).

Sur l'ensemble des budgets, 76 210, 85 € ont été affectés à l'acquisition des collections (soit un montant de 3 € / habitant (saintais), ce qui est en-dessous des crédits préconisés par l'Etat, estimés à 4 € / habitant pour une médiathèque proposant livres, CD et DVD) ; et 4 511, 56 € ont été consacrés aux animations (notamment en raison de la situation et des mesures sanitaires en vigueur). La part des achats de documents (acquisitions, renouvellement, nouveautés de livres, CD, DVD, etc.) représente donc, là aussi, la plus grande part des budgets dédiés aux médiathèques.

Entre 2015 et 2021, les budgets de fonctionnement des médiathèques ont donc baissé de 12 %, ceux d'investissement de 15, 5 %.

Il est à préciser et à noter cependant que la part des budgets dédiés aux animations et aux actions culturelles tous publics des médiathèques a baissé de 61%, entre 2014 et 2020 (28 170 € en 2014, et 11 000 € en 2020).

❖ Les moyens matériels des médiathèques.

Situé dans l'hypercentre de Saintes, et classé en « Site patrimonial remarquable », l'ensemble formé par les espaces d'accueil de la médiathèque François-Mitterrand, et les espaces de la Maison Martineau (dont la très grande partie comprend les réserves patrimoniales du Fonds ancien et régional), est d'une surface d'environ 5 000 mètres carrés.

La médiathèque François-Mitterrand est ouverte aux publics 27h30 par semaine.

Le créneau horaire le plus fréquenté (indicateur retenu : prêt de documents) par les publics de cette médiathèque reste le samedi, 11h à 12h (10 923 prêts sur ce créneau, en moyenne, à l'année). En revanche, le créneau horaire le moins fréquenté par les publics est le mercredi, de 13h à 14h (594 prêts sur ce créneau, en moyenne, à l'année).

La médiathèque François-Mitterrand compte 146 places de travail sur place (consultation) destinées au public (88 places à l'espace adultes, 40 places à l'espace jeunesse, 10 places à l'espace numérique et audiovisuel, 8 places pour le Fonds ancien et régional), et 9 postes informatiques en libre accès (consultation Internet et catalogue des médiathèques) répartis dans les différents espaces de la médiathèque. De plus, cette médiathèque dispose de 9 tablettes numériques (consultation Internet, ressources numériques, et catalogue médiathèques), répartis dans ses différents espaces, et 6 liseuses, empruntables par les usagers inscrits.

La médiathèque de quartier Louis-Aragon, située dans le quartier Bellevue, à une dizaine de minutes en bus du centre-ville proprement dit, dispose d'une surface d'environ 300 mètres carrés.

Elle est également ouverte aux publics 27h30 par semaine.

Le créneau horaire le plus fréquenté (indicateur retenu : prêt de documents) par les publics de cette médiathèque reste le mercredi, 11h à 12h (2 564 prêts à l'année sur ce créneau-là).

En revanche, le créneau horaire le moins fréquenté par les publics est le mercredi, de 13h à 14h (188 prêts sur ce créneau, en moyenne, à l'année), et de 18h à 18h30 (46 prêts sur ce créneau, en moyenne, à l'année).

La médiathèque Louis-Aragon compte 24 places de travail sur place (consultation) destinées au public (8 places à l'espace adultes, 16 places à l'espace jeunesse), et 2 postes informatiques en libre accès (1 poste à l'espace adultes et 1 poste à l'espace jeunesse), pour la consultation en libre accès d'Internet et du catalogue des médiathèques. De plus, cette médiathèque dispose de 3 tablettes numériques (consultation Internet, ressources numériques, et catalogue médiathèques), répartis dans ses différents espaces, et 2 liseuses empruntables par les usagers inscrits.

Concernant l'accueil des publics en situation de handicap, la médiathèque François-Mitterrand, déployée sur 3 niveaux, compte 2 ascenseurs (dont un ascenseur spécifique entre l'espace jeunesse et l'espace numérique et audiovisuel), plusieurs rampes, du matériel d'amplification sonore (à la banque d'accueil de la médiathèque), des sanitaires adaptés.

La médiathèque Louis-Aragon est, quant à elle, située et aménagée de plein pied, sans niveaux de déplacements. Elle n'est pas équipée de matériel d'amplification sonore.

g) Données sur l'activité interne (missions, activités et tâches) des équipes des médiathèques.

❖ L'accueil du public (médiathèque François-Mitterrand et Louis-Aragon) :

La principale activité des agents des médiathèques est d'accueillir le public, du mardi au samedi. Le temps consacré à l'accueil varie selon les missions, et le grade (cette mission est la plus importante pour les agents de catégorie C), des agents :

- Les agents de catégorie C effectuent en moyenne, tous espaces confondus, 20 heures d'accueil par semaine.
- Les agents de catégorie B effectuent en moyenne, tous espaces confondus, 15, 30 heures d'accueil par semaine.

Seuls les agents du Fonds ancien et régional effectuent, en raison de l'ouverture de cet espace uniquement les mercredis, 8 heures d'accueil par semaine.

La mission accueil du public recouvre, en pratique, de multiples activités et tâches :

- Les prêts/retours de documents (pour les deux médiathèques) restent l'activité la plus importante : environ 50% du temps en situation d'accueil public. Suivent ensuite la recherche documentaire et médiation dans les espaces (20%), l'accueil téléphonique (11,6%), le rangement des documents (8%), les inscriptions d'usagers (6 % en moyenne). La recherche

documentaire sur le logiciel de gestion (SIGB) représente environ 5% de l'activité d'accueil, suivie du renseignement et de l'orientation des usagers (5%).

- Concernant le **Fonds ancien et régional des médiathèques**, qui n'effectue pas, vu la nature des collections patrimoniales, de prêt et de retours de documents (en dehors du Prêt entre bibliothèques, pour certains documents seulement), les activités et tâches en situation d'accueil se répartissent comme suit : recherche documentaire sur le SIGB (25%) ; renseignement et orientation des usagers, comprenant aussi les réponses aux demandes par mail et par téléphone (20%), la médiation sur les collections patrimoniales (8%), la recherche dans les réserves (5%), le rangement des documents (5%), et enfin les inscriptions (2%).

❖ La gestion des collections :

En moyenne, tous espaces confondus (hors Fonds ancien et régional), les agents de catégorie C consacrent **17 heures/semaine** à toutes les tâches de gestion des collections (sélection, catalogage, indexation, équipement, etc.). Ce temps varie en fonction des espaces (ex : 25 heures à l'espace numérique et audiovisuel, et 11h30 à l'espace jeunesse de la médiathèque François-Mitterrand).

Parmi ces tâches, **l'équipement des documents prend le plus de temps** (plus de 4h30 en moyenne, tous espaces confondus), suivi du catalogage, indexation et cotation (4 heures), du rangement (2h30), et de la sélection des documents (environ 2h en moyenne, tous espaces confondus également).

En moyenne, tous espaces confondus (hors Fonds ancien et régional), les agents de catégorie B consacrent **12h30** à toutes les tâches liées à la gestion des collections (sélection, catalogage, indexation, équipement, etc.). Ce temps ne varie pas beaucoup en fonction des espaces.

Parmi ces tâches, **le catalogage, l'indexation et la cotation des documents prennent le plus de temps** (entre 3h30 et 4h en moyenne, tous espaces confondus), suivi de la sélection de documents (2h en moyenne) et de la constitution de paniers de documents (2 heures en moyenne). La fonction équipement est quasiment absente pour cette catégorie d'agents.

Les agents du Fonds ancien et régional (catégorie B/B+ pour l'ensemble) consacrent en moyenne **19 heures** par semaine à toutes les tâches de gestion des collections (sélection, catalogage, indexation, équipement, etc.).

Parmi ces tâches, **l'indexation et la cotation prennent le plus de temps** (15 heures, sur les 19h dédiées à la gestion des collections), suivies du rangement/reclassements (en dehors du temps d'accueil), du catalogage (y compris inventaire), et de l'équipement (conditionnement des collections patrimoniales).

Il est à noter que les deux agents d'entretien des médiathèques interviennent, chaque semaine, au Fonds ancien et régional pour y assurer le dépoussiérage des collections et des réserves. Ce travail de dépoussiérage représente au total 30 heures par semaine (temps de travail cumulé des deux agents d'entretien).

❖ La gestion des animations :

En moyenne, tous espaces confondus, les agents de catégorie C consacrent **2 heures** à toutes les tâches de gestion des animations (conception, organisation, communication, évaluation). Ce temps varie très fortement en fonction des espaces (ex : 30 minutes à l'espace numérique et audiovisuel, 3h

à l'espace jeunesse de la médiathèque François-Mitterrand, ainsi qu'à la médiathèque Louis-Aragon, en passant par 1h30 à l'espace adultes de la médiathèque François-Mitterrand).

En moyenne, tous espaces confondus, les agents de catégorie C consacrent moins de 2 heures/mois à accueillir le public pour les animations. Ce temps varie très fortement en fonction des espaces (ex : 30 minutes à l'espace adultes de la médiathèque François-Mitterrand, 2h à l'espace jeunesse de la médiathèque François-Mitterrand, ainsi qu'à l'espace numérique et audiovisuel, en passant par 1h30 à la médiathèque Louis-Aragon).

En moyenne, tous espaces confondus, les agents de catégorie C consacrent moins d'1 heure/mois à l'évaluation (quantitative et qualitative des animations). Ce temps varie très fortement en fonction des espaces (ex : 15 minutes à l'espace adultes de la médiathèque François-Mitterrand, 1h à l'espace jeunesse de la médiathèque François-Mitterrand, ainsi qu'à la médiathèque Louis-Aragon, en passant par 30 minutes à l'espace numérique et audiovisuel).

En moyenne, tous espaces confondus, les agents de catégorie B consacrent environ 5 heures à toutes les tâches de gestion des animations (conception, organisation, communication, évaluation). Ce temps varie très fortement en fonction des espaces (ex : 30 minutes à l'espace numérique et audiovisuel, 6 h à l'espace jeunesse de la médiathèque François-Mitterrand, 7 heures à la médiathèque Louis-Aragon, en passant par 5h à l'espace adultes de la médiathèque François-Mitterrand).

En moyenne, tous espaces confondus, les agents de catégorie B consacrent un peu plus de 2 heures/mois à accueillir le public pour les animations. Ce temps ne varie quasiment pas selon les espaces.

En moyenne, tous espaces confondus, les agents de catégorie B consacrent 2 heures/mois à l'évaluation (quantitative et qualitative des animations). Ce temps est le même pour tous les espaces des médiathèques.

❖ La médiation et les accueils de groupes (hors temps d'ouverture au public des médiathèques) :

- Médiathèques François-Mitterrand et Louis-Aragon :

Le temps hebdomadaire dédié à la **préparation des actions de médiation** culturelle et documentaire et aux accueils de groupes est, dans chaque espace, le même pour les agents de catégorie C et B : 3 heures à l'espace jeunesse de la médiathèque François-Mitterrand, 2 heures à la médiathèque Louis-Aragon, 30 minutes à l'espace numérique et audiovisuel. Les accueils de groupes à l'espace adultes de la médiathèque François-Mitterrand ne sont pas « représentatifs ».

En moyenne, tous espaces et toutes catégories d'agents confondus (hors espace adultes), le temps dédié à la préparation des actions de médiation et d'accueils de groupes est d'environ 2 heures.

En revanche, le temps hebdomadaire dédié aux accueils de groupes est très significatif pour l'espace jeunesse et la médiathèque Louis-Aragon (12h/semaine, toutes catégories d'agents confondus).

Ce temps descend à environ 2 heures en moyenne, toutes catégories d'agents confondus (C et B) pour l'espace numérique et audiovisuel, et est considéré comme « non représentatif » pour l'espace adultes de la médiathèque François-Mitterrand).

Le temps de travail mensuel dédié à l'évaluation des actions de médiation et des accueils de groupes reste globalement (toutes catégories d'agents et tous espaces confondus), relativement faible (1 heure en moyenne).

- La médiation documentaire et culturelle au Fonds ancien et régional :

Les agents du Fonds ancien et régional, en dehors de l'accueil des publics (7 heures/semaine, les mercredis), et des activités et tâches liées à la conservation des collections patrimoniales, consacrent environ 25% de leur temps de travail hebdomadaire au renseignement et à l'accompagnement à la recherche documentaire (par mail, téléphone, courrier), et 5% à l'accueil sur place (hors accueil du mercredi) du grand public, des partenaires, des donateurs, et d'auteurs.

Le Fonds ancien et régional participe également, ponctuellement, à certaines actions de médiation proposées en lien avec la programmation d'animations culturelles des médiathèques.

En moyenne, le temps de travail interne dédié à la préparation des actions de médiation et des accueils de groupes (expositions et visites) représente 2 heures/semaine, et par agent.

Le temps de travail hebdomadaire dédié à l'accueil des publics pour les actions de médiation et d'accueil de groupes proposées est de 3 heures/semaine, et par agent.

L'évaluation quantitative et qualitative des actions menées est estimée à 20 minutes par mois, et par agent.

- ❖ La gestion des ressources numériques :

La gestion des ressources numériques est essentiellement assurée par l'Espace numérique et audiovisuel des médiathèques (2 agents affectés particulièrement à cette mission). Cet espace coordonne également, auprès des différentes équipes des médiathèques, la contribution régulière au développement et à la mise en valeur des ressources numériques (jeunesse et adultes, et tous domaines).

En moyenne, le temps de travail hebdomadaire consacré par l'équipe de l'Espace numérique et audiovisuel des médiathèques à la gestion des ressources numériques (portail Internet des médiathèques, supports et outils numériques) et informatiques, est de 13 heures (catégories B et C confondues).

La gestion du progiciel des médiathèques (SIGB) est également assurée par l'équipe de l'Espace numérique et audiovisuel des médiathèques. Le temps hebdomadaire consacré à cette mission est d'1h30 (cat C et B).

La formation des équipes (tous espaces confondus), en interne, à la gestion des ressources numériques et informatiques, représente, en moyenne, environ 30 minutes par semaine (cat C et B).

La gestion informatique (hors intervention du Service Informatique) des outils utilisés par les équipes des médiathèques représente 1 heure de travail par semaine (cat C et B).

Les agents des espaces adultes et jeunesse de la médiathèque François-Mitterrand, ainsi que les agents de la médiathèque Louis-Aragon, ne consacrent que 45 minutes seulement par semaine, en moyenne, au développement et à la valorisation des ressources numériques des médiathèques (cat C et B confondues). Pour les agents du Fonds ancien et régional, ce travail est estimé, après le départ de l'agent en charge de cette mission, à 15 minutes/semaine, et par agent.

h) Les médiathèques municipales de Saintes et les médiathèques de l'agglomération saintaise.

Les médiathèques François-Mitterrand et Louis-Aragon sont sous régie municipale.

La place prépondérante de Saintes dans son agglomération implique un fort effet de centralité autour de la médiathèque François-Mitterrand.

Si Fontcouverte, dont la bibliothèque a été ouverte en 2017, Saint-Georges des Coteaux et Thénac proposent des bibliothèques adaptées à leur taille (moins de 3 000 habitants, et des équipements d'une surface n'excédant pas, en moyenne, 300 mètres), les autres bibliothèques de l'agglomération saintaise proposent des services très limités (dépôt et prêt de quelques documents). Toutes sont desservies par la médiathèque départementale, dont le bâtiment principal et l'administration sont situés à Saintes.

La médiathèque de Saint-Georges-des-Coteaux (300 mètres carrés, collections documentaires relativement importantes et animations culturelles), la médiathèque de Thénac (animations), la médiathèque de Chaniers et la médiathèque de Burie constituent l'essentiel du réseau local de lecture publique, auquel il convient d'ajouter les nombreux points lecture (dépôts de documents) desservis par la Médiathèque départementale de la Charente-Maritime (MD17). Pour l'instant, force est de constater que chaque établissement fonctionne de manière relativement isolée des autres équipements. Aucun projet coopératif d'envergure, que ce soit sur le plan des ressources documentaires ou sur le plan des actions culturelles, n'a été mis en œuvre.

Notons enfin, à l'échelle du département, que les médiathèques de Rochefort et de Cognac sont désormais gérées à l'échelle intercommunale (régie intercommunale).

La médiathèque Michel Crépeau, à La Rochelle, est en régie intercommunale également.

II. Diagnostics critiques et enquête publique.

❖ Méthodologie utilisée :

La méthode pour établir les diagnostics critiques de l'activité des médiathèques municipales de Saintes sera de rapporter les données de l'état des lieux, établi dans la première partie de ce travail, à un cadre de données référentielles (moyennes nationales ; normes et préconisations institutionnelles, notamment celles du ministère de la Culture). Les données du cadre de référence, à partir duquel seront établis les diagnostics critiques de l'activité des médiathèques municipales de Saintes, sont issues de la *Synthèse nationale des données d'activité des bibliothèques municipales et intercommunales* (Source : « Bibliothèques municipales et intercommunales, données d'activité 2018, synthèse nationale. Ministère de la Culture, DGMIIC - Service du Livre et de la Lecture »), des *Critères suivant le nombre d'habitants* (source : ministère de la Culture, Drac Bretagne), et du *Rapport de l'Inspection générale des bibliothèques*, de 2018, établi pour la bibliothèque municipale de Saintes.

A. L'offre de services et l'impact sur les publics.

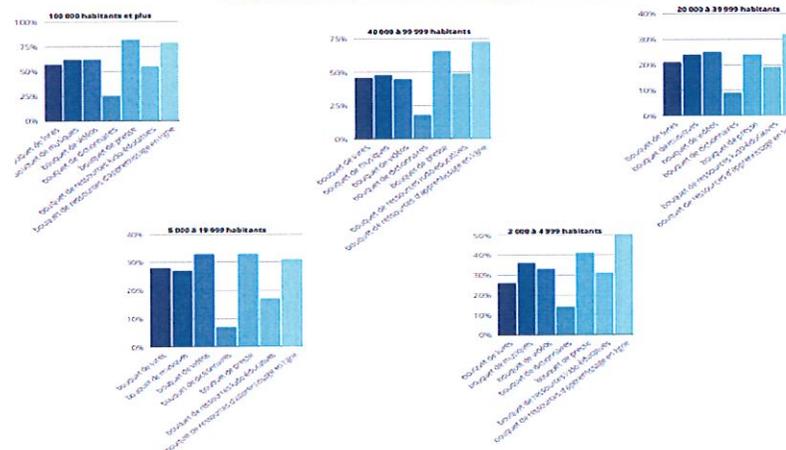
1) Les services et les ressources numériques.

À l'échelle nationale, en 2018, 80% des bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants disposaient d'un site web en propre.

Pour les collectivités de plus de 20 000 habitants, on observe que 97% des bibliothèques disposent d'un site web en propre. De même, 85% des bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants proposent un catalogue en ligne à leurs usagers.

Enfin, sur la période 2015-2018, à l'échelle nationale, 53% des bibliothèques ont réalisé des acquisitions de ressources numériques.

Part des bibliothèques acquérant des ressources numériques sous forme d'abonnement en 2018 selon le type de ressources



Au total, ce sont donc 62% des bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants qui proposent des ressources numériques.

À Saintes, si les médiathèques municipales disposent d'un portail Internet permettant de proposer un certain nombre de services (inscriptions et réservations en ligne, newsletter, informations sur l'utilisation des services et sur l'accès aux médiathèques, etc.), elles ne proposent pas aux publics, à la différence de nombreuses bibliothèques, de services de formation ou d'autoformation (informatique, numérique, Internet, etc.), ou encore de services et d'espaces de création (multimédia, numérique, etc.).

Comme l'a décrit l'état des lieux dans la première partie de ce projet d'établissement, les médiathèques François-Mitterrand et Louis-Aragon proposent un nombre limité de ressources numériques : 2 ressources numériques adultes (autoformation et presse), et 1 ressource numérique musicale jeunesse. En dehors des pages dédiées au Fonds ancien et régional sur le portail Internet des médiathèques, et des documents numérisés (livres, cartes, plans...), aucune autre ressource numérique patrimoniale (presse, documents sonores et vidéo, par exemple) n'est proposée aux publics.

La presse, la vidéo (films, documentaires), la musique, ne sont, par exemple, en 2022, absolument pas présentes dans l'offre de ressources numériques des médiathèques.

Diagnostic → l'offre de ressources numériques (contenus et abonnements numériques) des médiathèques municipales de Saintes reste relativement pauvre. L'offre de services autour du numérique et des outils informatiques (formation, autoformation, aide à la création, loisirs) est inexistante au sein des médiathèques de Saintes. Les médiathèques ne répondent donc pas, dans le domaine du numérique, aux besoins actuels et émergents des publics, ni à l'évolution de leurs pratiques dans ce domaine.

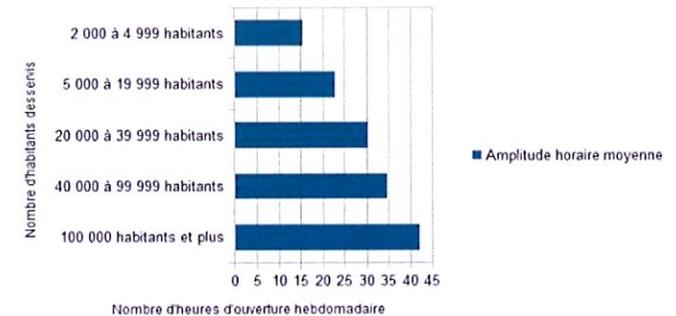
B. Les conditions d'accès

1) L'amplitude horaire :

À l'échelle nationale, l'amplitude horaire hebdomadaire reste largement dépendante de la taille de la collectivité.

L'Etat recommande au minimum, 24 heures d'ouverture par semaine, en privilégiant le mercredi et le samedi.

Cependant, en moyenne, à l'échelle nationale, pour les établissements desservant entre 20 000 et 39 999 habitants, le nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire est de 30 heures.



À Saintes, les médiathèques municipales sont ouvertes 27h30 par semaine (en-dessous de la moyenne nationale).

2) Le nombre de jours d'ouverture annuels :

Les bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants sont ouvertes en moyenne 218 jours dans l'année ; un chiffre qui s'élève à 264 pour les collectivités de plus de 100 000 habitants, et à 20 jours au sein des collectivités de 2 000 à 4 999 habitants.

En 2021, les médiathèques municipales de Saintes ont été ouvertes 253 jours.

Si le nombre de jours d'ouverture des médiathèques de Saintes se situe bien au-dessus de la moyenne nationale, le diagnostic global suivant peut néanmoins être établi :

→ Les médiathèques municipales de Saintes ont une amplitude d'ouverture inférieure à la moyenne nationale des bibliothèques/ médiathèques desservant entre 20 000 et 39 999 habitants (27h30, contre 30 heures à l'échelle nationale),

3) L'accessibilité des services (collections, animations, ressources numériques, etc.) pour les publics en situation de handicap :

En France, 97% des bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants proposent des collections adaptées aux publics empêchés de lire du fait d'un handicap (non-voyants, mal voyants, sourds, handicapés moteurs...). Parmi ces collections, on compte notamment les livres en gros caractères et les livres audio (livres lus), mais aussi des documents plus spécifiques et adaptés aux différents types de handicap.

Les médiathèques municipales de Saintes proposent un nombre de services très limité aux publics porteurs de handicap (cf. 1^{ère} partie, sur les moyens matériels des médiathèques). L'offre documentaire dans ce domaine reste également limitée aux livres en gros caractères, et aux documents audiovisuels (CD et DVD). Enfin, aucun dispositif d'accueil spécifique à destination de ces publics n'existe actuellement au sein des médiathèques de Saintes.

Concernant l'accueil et l'accessibilité des médiathèques aux publics porteurs de handicap, nous pouvons formuler le diagnostic suivant :

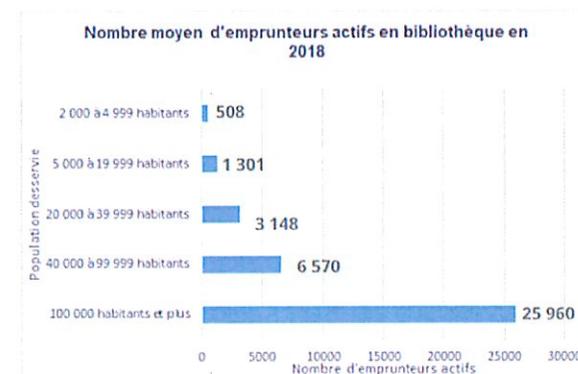
→ L'offre de services et de ressources des médiathèques municipales de Saintes, à destination des publics porteurs de handicap, est très limitée et insuffisante. Cette offre n'a pas fait l'objet d'une réflexion systémique, et de propositions d'ensemble cohérentes.

C. L'impact des médiathèques municipales de Saintes sur les publics.

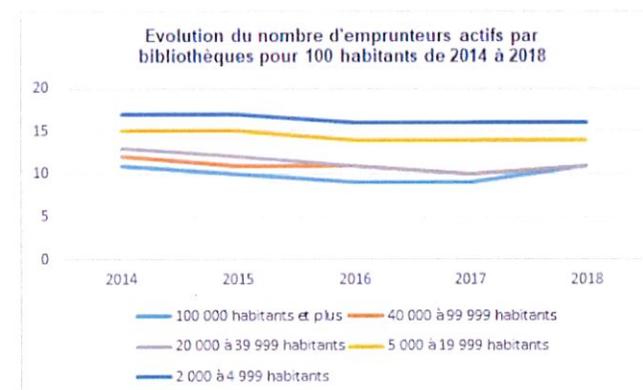
1) La fréquentation des médiathèques (usagers inscrits) :

Le principal indicateur de suivi des usages, au niveau national, est le taux d'emprunteurs actifs (l'emprunt présuppose l'inscription, que celle-ci soit payante ou gratuite).

Pour les établissements desservant entre 20 000 et 39 999 habitants, le nombre moyen d'emprunteurs actifs est, en 2018, de 3 148.



Il est à noter qu'à l'échelle nationale, le nombre d'emprunteurs actifs, pour les établissements desservant entre 20 000 et 39 999 habitants, a baissé de manière continue sur la période 2014/ 2017.



Toutefois, plutôt qu'une baisse des usages en bibliothèque, on constate, en France, une érosion continue des emprunts, associée à une progression elle aussi continue de la fréquentation (publics non-inscrits). La situation, à l'échelle nationale, traduit donc plutôt une diversification des usages.

Au 1^{er} janvier 2022, les médiathèques municipales de Saintes comptent 4 424 emprunteurs actifs, ce qui les situe bien au-dessus de la moyenne nationale (3 148 à l'échelle nationale, en 2018, pour les établissements desservant entre 20 000 et 39 999 habitants).

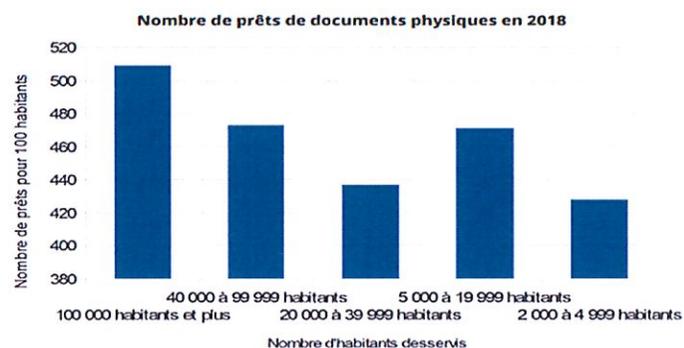
Même si, à l'instar de la courbe nationale des emprunteurs actifs, le nombre d'emprunteurs actifs a également progressivement diminué à Saintes, le diagnostic suivant peut être établi :

→ Très supérieur à la moyenne nationale, le nombre d'emprunteurs actifs dans les médiathèques municipales de Saintes témoigne d'une bonne fréquentation de ces structures culturelles par la population du territoire.

Il est à noter que ce diagnostic reste conforme au diagnostic formulé sur ce plan (indicateurs d'usage), dans le Rapport de l'inspection générale des bibliothèques, en 2018.

2) Les prêts de documents (livres, CD, DVD...):

À l'échelle nationale, si l'on observe, entre 2016 et 2017, une stabilité du nombre de prêts de documents physiques (ce phénomène faisant suite à 3 années de baisse, entre 2012 et 2015), la situation s'est quelque peu améliorée en 2018.



À l'échelle nationale, les bibliothèques desservant de 20 000 à 39 999 habitants, réalisent environ 440 prêts pour 100 habitants (ce qui donnerait, pour une ville de la taille de Saintes, d'environ 25 000 habitants, 110 000 prêts).

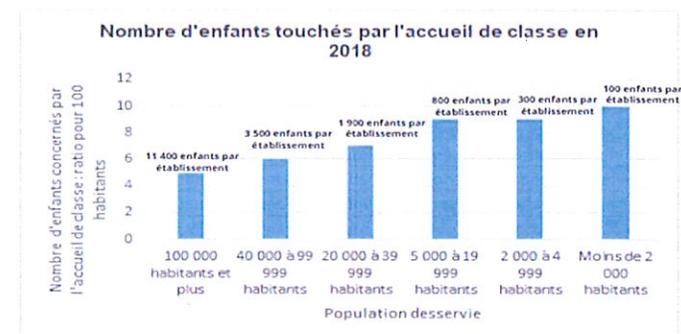
Les médiathèques municipales de Saintes ont réalisé (avant et après Covid-19) 144 471 prêts en 2021, et 195 136 prêts en 2018, ce qui les situe très au-dessus de la moyenne nationale.

→ Diagnostic : Les médiathèques municipales de Saintes proposent un service de prêt de documents (livres, CD, DVD...) encore très utilisé par la population desservie (et ce malgré les baisses des prêts de documents enregistrés ces dernières années).

3) L'accueil de groupes (jeunesse et adultes):

a) L'accueil de classes:

En moyenne, à l'échelle nationale, un établissement desservant entre 20 000 et 39 999 habitants a accueilli, en 2018, 1 900 enfants.



Les médiathèques municipales de Saintes ont accueilli 2 471 élèves en 2021 (1 326 à la médiathèque François-Mitterrand et 1 145 à la médiathèque Louis-Aragon), ce qui les situe au-dessus de la moyenne nationale.

Diagnostic : Le nombre d'enfants touchés par l'accueil de classes dans les médiathèques municipales de Saintes, reste très supérieur à la moyenne nationale.

b) Les actions et les accueils à destination des publics de la petite enfance :

Il est à remarquer, à l'échelle nationale, que 82% des bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants mettent en œuvre un partenariat avec un service de la petite enfance.

À Saintes, seule la médiathèque Louis-Aragon met véritablement en œuvre un partenariat actif avec un service de la petite enfance (crèches). Cette médiathèque de quartier a accueilli, en 2019 (année précédant la pandémie de Covid-19), en dehors des animations, 197 enfants âgés de 0 à 3 ans (contre 7 enfants à la médiathèque François-Mitterrand cette même année).

Si la médiathèque François-Mitterrand conçoit et met en œuvre des animations culturelles de très bonne qualité à destination de la petite enfance (0/3 ans), force est de constater, cependant, que les partenariats actifs avec des services petite enfance du territoire sont, structurellement, très faiblement mis en œuvre.

→ Diagnostic : Les partenariats et les actions culturelles de médiation à destination de la petite enfance (professionnels et jeunes enfants, âgés de 0 à 3 ans), très peu mis en œuvre à la médiathèque François-Mitterrand, restent globalement relativement faibles, et ne font l'objet, depuis de nombreuses années, d'aucune perspective de développement stratégique.



c) Les actions et les accueils à destination des publics adolescents :

Enfin, à l'échelle nationale, si les actions en direction des adolescents concernent, en 2018, un nombre moins important de bibliothèques que les actions en direction des écoles et de la petite enfance, il n'en demeure pas moins que de très nombreuses médiathèques mettent en œuvre des partenariats avec des établissements du secondaire (collèges et lycées).

Actions en direction des adolescents en 2018

Type	Population couverte	Part d'établissements mettant en œuvre des partenariats avec des établissements du secondaires ¹¹	Part d'établissements mettant en œuvre des partenariats avec des collèges	Part d'établissements mettant en œuvre des partenariats avec des lycées
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	98.00%	94.00%	93.00%
	40 000 à 99 999 habitants	88.00%	91.00%	80.00%
	20 000 à 39 999 habitants	82.00%	75.00%	57.00%
	5 000 à 19 999 habitants	53.00%	50.00%	18.00%
	2 000 à 4 999 habitants	23.00%	19.00%	4.00%
Ensemble des bibliothèques		48.00%	40.00%	19.00%

Ainsi, concernant les publics adolescents, 84 % de bibliothèques (à l'échelle nationale) ayant des partenariats avec des lycées ont également des partenariats avec des collèges ; et 17% des bibliothèques mettent systématiquement en œuvre les deux types de partenariats (collèges et lycées).

S'agissant des médiathèques municipales de Saintes, la médiathèque François-Mitterrand a mis en œuvre, depuis plusieurs années, des partenariats avec des lycées de Saintes, en vue du prêt (625 livres ont été prêtés en 2021, à 3 lycées différents) et du dépôt de documents dans les lycées ; mais aussi de la participation des adolescents à des actions culturelles.

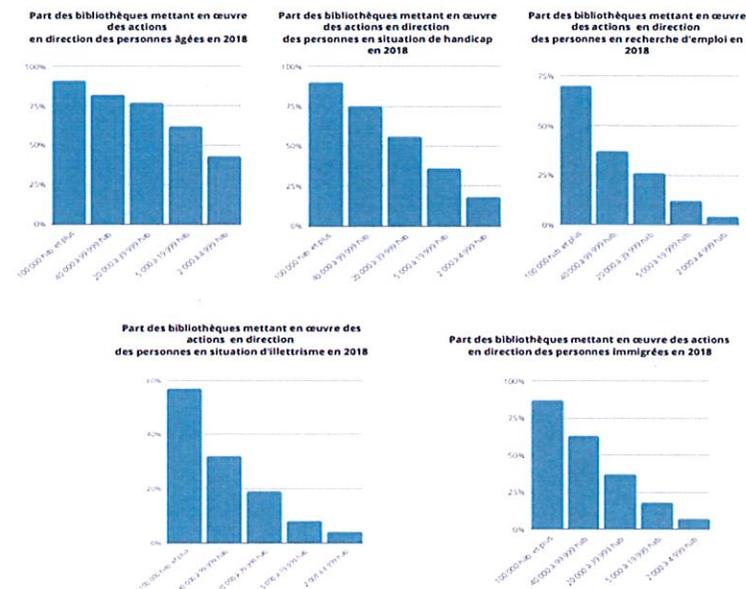
Les accueils de classes d'établissements du secondaire (collèges et lycées) représentent, en 2021, à peine 10 séances, pour les deux médiathèques.

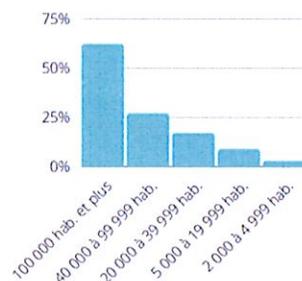
Les partenariats et les actions menés par les médiathèques municipales de Saintes à destination des collégiens et lycéens « captifs », et notamment les actions (culturelles et documentaires) dans les espaces des médiathèques, sont quantitativement très insuffisants, au regard des moyennes nationales.

→ Diagnostic : les partenariats avec des établissements du secondaire (collèges et lycées) sont très insuffisamment développés au sein des médiathèques municipales de Saintes ; et aucune stratégie globale partenariale n'est formalisée et mise en œuvre, en lien avec ces partenaires.

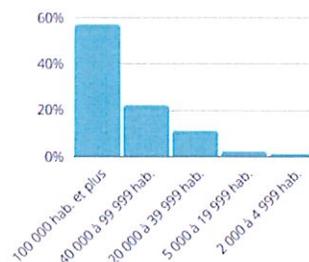
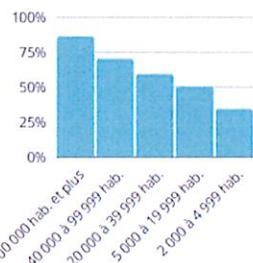
4) Les actions à destination des publics spécifiques :

En France, la part des bibliothèques mettant en œuvre des actions (culturelles et documentaires) à destination de publics spécifiques (personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes en recherche d'emploi, personnes en situation d'illettrisme, personnes immigrées) varie en fonction du nombre d'habitants desservis.

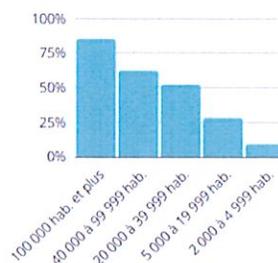




Part des bibliothèques mettant en oeuvre des partenariats avec les hôpitaux en 2018

Part des bibliothèques mettant en oeuvre des partenariats avec les prisons¹ en 2018

Part des bibliothèques mettant en oeuvre des partenariats avec les maisons de retraite en 2018



Part des bibliothèques mettant en oeuvre des partenariats avec les centres sociaux en 2018

S'agissant des bibliothèques desservant entre 20 000 et 39 999 habitants, il convient d'observer (cf. graphiques ci-dessus), à l'échelle nationale, que les actions mises en œuvre à destination des **personnes âgées** restent très majoritaires (concerne 75% des établissements), suivies des actions à destination des personnes en situation de handicap (50% des établissements).

Concernant ces deux types d'actions (auprès des personnes âgées et auprès des personnes « empêchées »), les médiathèques municipales de Saintes ont proposé, en 2021, une action de portage par mois à un Ehpad de Saintes (8 personnes touchées, pour 384 prêts annuels, soit 4 prêts par personne, chaque mois, sur un an) ; et une action, par mois, de portage à domicile, représentant un prêt de 960 documents sur l'année (8 personnes touchées, pour 960 prêts environ par an, soit 10 prêts par personne, chaque mois, sur une durée d'un an).

Ce service, de fait très limité, est assuré par un seul agent des médiathèques de Saintes, à hauteur d'une demi-journée par mois. Pourtant les enjeux dans ce domaine restent importants : il s'agit de renforcer l'égalité d'accès à un service de lecture publique, pour des personnes ayant des difficultés à se déplacer (personnes âgées, en situation de handicap, n'ayant pas accès à un véhicule), mais aussi de contribuer à rompre l'isolement social, et de participer à la cohésion sociale sur le territoire.

S'agissant des actions à destination des publics en situation de handicap, il convient d'observer que ce type d'action reste très anecdotique au sein des médiathèques municipales de Saintes.

Pour ce qui concerne les partenariats avec les centres sociaux (à l'échelle nationale, 50% des bibliothèques desservant entre 20 000 et 39 999 habitants mettent en œuvre ce type de partenariat), les médiathèques de Saintes, et notamment la médiathèque de quartier Louis-Aragon (classée en « quartier prioritaire »), mettent en œuvre un nombre relativement restreint de partenariats (qui plus est ponctuels) essentiellement orientés sur la réalisation d'actions culturelles (animations et médiation).

Toutefois, il est à noter que les médiathèques municipales de Saintes ne disposent pas de personnel formé pouvant assurer la mise en œuvre de ces actions. La préparation et la mise en œuvre de ces actions demande aussi un temps de travail conséquent, temps dont ne disposent pas actuellement les agents des médiathèques.

→ Diagnostic : Les actions (culturelles et documentaires) à destination des publics « empêchés », notamment les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, restent très insuffisamment développées dans les médiathèques municipales de Saintes, et très pauvres en moyens humains et matériels.

Les partenariats avec les centres sociaux sont insuffisamment structurés et formalisés, pour les deux médiathèques.

5) La fréquentation des animations culturelles :

Les documents de référence nationaux utilisés dans le présent diagnostic ne mentionnent pas de moyennes nationales se rapportant à la fréquentation des animations en bibliothèque.

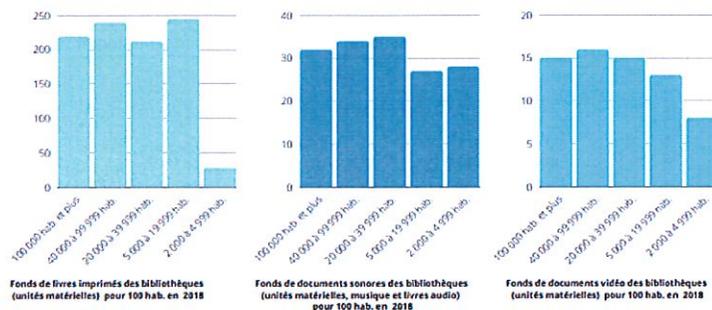
À Saintes, entre 2015 et 2019 (hors période Covid-19 : 2020 et 2021), 20 983 personnes, (16 254 adultes et 4 729 jeunes) ont été touchées par les animations des médiathèques (François-Mitterrand et Louis-Aragon), soit une moyenne de 4 196 personnes (adultes et jeunesse) par an, sur cette période. Concernant la typologie des publics fréquentant les animations des médiathèques, nous ne disposons pas, à ce jour, d'enquête quantitative et qualitative permettant d'en préciser les caractéristiques.

Même si les programmations d'animations des médiathèques touchent de fait l'ensemble des publics (jeunesse et adultes), et restent très diversifiées dans leur offre (ateliers, concerts, projections de films, lectures, représentations théâtrales, etc.), et fréquentées par les usagers, il n'en demeure pas moins qu'aucun outil d'évaluation, de communication et de coordination n'existe à ce jour.

Il est également à noter que les budgets dédiés aux animations sont passés de 19 605 € en 2015, à 14 720 € en 2019, et 11 320 € en 2022. Cette baisse progressive a eu un impact sur l'originalité et l'ampleur des animations culturelles proposées par les médiathèques.

→ Diagnostic : les animations des médiathèques municipales de Saintes, bien que fréquentées par les publics du territoire, ne disposent pas d'outils (supports d'évaluation, de coordination et de communication), et de budgets, capables d'élargir et de toucher de nouveaux publics.

D. Les collections physiques et les ressources numériques.



En moyenne, à l'échelle nationale, les bibliothèques desservant entre 20 000 et 39 999 habitants proposent, en 2018, 200 livres pour 100 habitants, environ 35 documents sonores pour 100 habitants, et 15 documents vidéo pour 100 habitants.

Les médiathèques municipales de Saintes disposent, en 2021, de 103 447 livres tous publics (hors Fonds Ancien et Régional), de 10 636 CD, et de 5 431 DVD ; ce qui les situe très au-dessus des moyennes nationales sur le plan de l'offre de documents, tous supports.

Si, sur le plan quantitatif, le nombre de documents des médiathèques de Saintes reste important, il n'en reste pas moins, d'un point de vue qualitatif, que ces collections, notamment de livres, ont un âge moyen relativement élevé (10 ans en moyenne), ce qui conduit à poser que les collections de documents des médiathèques sont relativement vieillissantes, et peu renouvelés.

Les ressources numériques des médiathèques sont limitées, en 2022, à une plateforme d'autoformation (adultes et jeunesse), à une plateforme jeune public proposant histoires et chansons, et à quelques titres de presse.

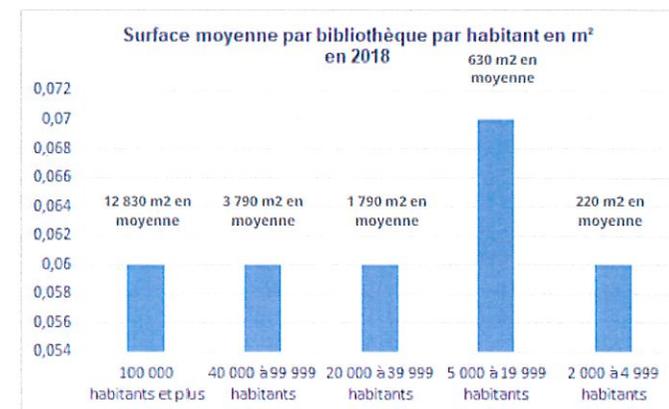
→ Diagnostic : l'offre documentaire (livres, CD, DVD...) des médiathèques municipales de Saintes est quantitativement importante, mais nécessite d'être renouvelée et actualisée plus régulièrement.

E. Les espaces.

La surface moyenne par établissement, et la surface moyenne par habitant, constituent, à l'échelle nationale, un premier indicateur, qui reste très stable au fil des années pour les bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants. Le chiffre de 0,06 m² par habitant reste proche des préconisations de l'État, qui recommande 0,07 m² par habitant pour la mise en œuvre d'un projet de construction. Tout au long des six dernières années (2013-2018), on observe, à l'échelle nationale, une stabilité de ce niveau de 0,06 m² par habitant.

Les médiathèques municipales de Saintes ont une surface totale cumulée (pour les deux médiathèques confondues, intégrant tous les espaces des médiathèques, y compris les réserves du Fonds ancien et régional), d'environ 5 300 mètres carrés (soit 0,2 m² par habitant), ce qui les situe au-dessus des préconisations de l'Etat en la matière.

Toutefois, il convient de noter que la plus grande partie des espaces est consacrée aux réserves patrimoniales du Fonds ancien et régional (400 000 documents), et qu'une très faible marge de manœuvre est laissée, par conséquent, au développement et à l'installation de nouveaux services à la population (formation, autoformation, création numérique, création audiovisuelle, formation informatique ; espaces de loisirs et de convivialité...), dans les espaces existants.



S'agissant des surfaces dédiées aux publics, pour les deux médiathèques, ce chiffre passe à environ 1 650 mètres carrés utiles (espaces documentaires et espaces animations culturelles confondus) : 1 500 mètres carrés pour la médiathèque François-Mitterrand, et 150 mètres carrés pour la médiathèque de quartier Louis-Aragon.

→ Diagnostic : Environ un tiers des espaces cumulés dédiés aux médiathèques (François-Mitterrand et Louis-Aragon), seulement, est utilisé pour l'accueil des publics. Les deux tiers restants sont surtout consacrés aux réserves de documents (surtout aux réserves patrimoniales du Fonds ancien et régional), puis aux espaces de travail des agents. Cependant, le nombre de mètres carrés par habitant reste supérieur à la moyenne nationale.

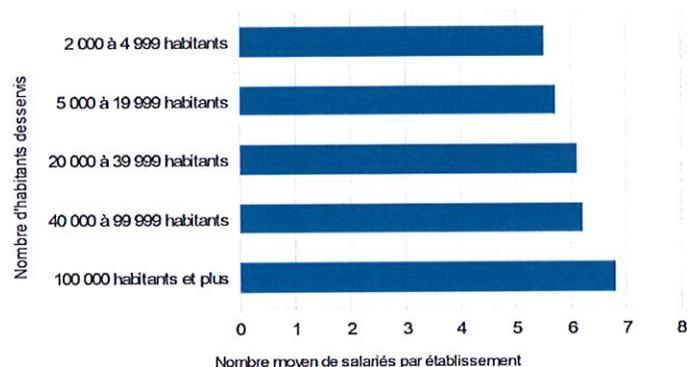


F. Les moyens humains, financiers, et matériels.

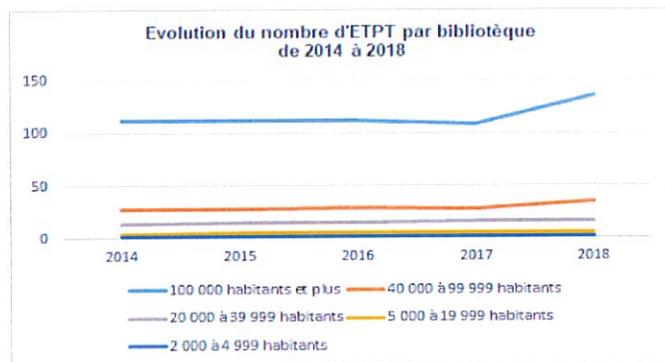
1) Les moyens humains :

En moyenne, à l'échelle nationale, les bibliothèques desservant plus de 2 000 habitants emploient huit agents salariés. Cette moyenne cache en réalité des disparités très importantes selon les moyens des collectivités, qui sont directement liés à leur taille. En revanche, le ratio entre le nombre d'agents et la population ne varie que très marginalement entre petites et grandes bibliothèques.

Un établissement desservant de 20 000 à 39 999 habitants, compte en moyenne, à l'échelle nationale, 6 salariés.



Par ailleurs, entre 2014 et 2018, à l'échelle nationale, le nombre d'Equivalents temps plein travaillé (ETPT) est resté relativement stable pour les établissements desservant de 20 000 à 39 999 habitants.



Les deux médiathèques municipales de Saintes comptent, en dehors des agents d'entretien, et de l'agent comptable des médiathèques, 21 bibliothécaires, à temps complet (21 ETPT), ce qui les situe au-dessus de la moyenne nationale ; même si celle-ci ne rend pas compte, s'agissant du nombre de postes par établissement, de la spécificité de chaque établissement (organisation spatiale des espaces, projet de service, objectifs stratégiques de la collectivité pour le territoire desservi, etc.).

Le Rapport de l'Inspection générale des bibliothèques mentionne, en 2018, que les personnels formés sont largement minoritaires dans l'effectif de la bibliothèque municipale de Saintes, et que la structure du personnel de la bibliothèque municipale de Saintes est proche de celle que l'on trouve dans d'autres bibliothèques municipales de villes de taille analogue.

→ Diagnostic : Quantitativement, les médiathèques municipales de Saintes disposent d'une bonne dotation en effectifs, mais doivent s'inscrire, par la formation continue, dans le développement des compétences des équipes.

2) Les moyens financiers :

La moyenne nationale des dépenses documentaires (acquisition de livres, CD et DVD), par habitant, s'élève, en 2018, à 2,09€.

Le Rapport de l'Inspection générale des bibliothèques recommande, en 2018, concernant les crédits d'acquisitions documentaires de les « stabiliser autour de trois euros par habitant et par an ».

Rapportée à la ville de Saintes (25 148 habitants), les médiathèques municipales disposent, en 2021, par exemple, de budgets d'acquisitions supérieurs à la moyenne nationale (76 210 €, soit 3 € par habitant), et conformes aux recommandations de l'Inspection générale des bibliothèques.

S'agissant des moyens financiers dédiés aux acquisitions de ressources numériques, le budget moyen des bibliothèques pour l'acquisition de ressources numériques s'établit, en 2018, à l'échelle nationale, à près de 0,13 € par habitant.

Les médiathèques municipales de Saintes sont dotées, en 2021, d'un budget de 6 000 € (soit 0, 23 € par habitant), dédié à l'acquisition de ressources numériques ; ce qui les situe légèrement au-dessus de la moyenne nationale dans ce domaine.

Concernant les budgets d'investissement des bibliothèques, à l'échelle nationale, la dépense moyenne d'investissement s'élève, en 2018, à environ 44 125 € par bibliothèque.

En 2021, les médiathèques municipales de Saintes disposent d'un budget d'investissement (hors achat de livres et de matériels de conditionnement pour le Fonds ancien et régional) de 19 575 € (contre 23 145 € en 2015) ; ce qui les situe très en-dessous de la moyenne nationale.

Enfin, entre 2015 et 2021, les budgets de fonctionnement des médiathèques de Saintes auront baissé de 12 %, et les budgets d'investissement de 15, 5 %.

Si les budgets de fonctionnement, notamment ceux dédiés à l'acquisition de documents (livres, CD, DVD...) se situaient, en 2021, au niveau des recommandations de l'Inspection générale des bibliothèques, il convient de ne pas perdre de vue que les budgets d'investissement, notamment ceux liés à l'acquisition de mobilier et de matériel (renouvellement périodique), pour les deux médiathèques, ont très fortement chuté, et se situent à ce jour en-dessous de la moyenne nationale.

→ Diagnostic : Les moyens financiers attribués aux médiathèques (notamment les budgets dédiés à l'acquisition de ressources documentaires, physiques et numériques), s'inscrivent depuis 2014, dans une baisse continue qui atteint, en 2022, le seuil minimum et critique des recommandations nationales.

Les budgets d'investissement des médiathèques, qui se sont effondrés depuis 2014, sont non seulement, en 2021, très en-dessous des moyennes nationales, mais freinent fortement la modernisation des équipements municipaux de lecture publique saintais.

3) Les moyens matériels :

À l'échelle nationale, les établissements couvrant des populations de 15 000 à 25 000 habitants, disposent en moyenne, pour chaque établissement, de 90 places assises.

Les médiathèques municipales de Saintes proposent en tout 170 places assises (146 à la médiathèque François-Mitterrand, et 24 à la médiathèque de quartier Louis-Aragon) ; ce qui les situe, en faisant la moyenne des deux structures, légèrement en-dessous de la moyenne nationale en ce domaine (170 places pour deux bibliothèques à Saintes, contre 180 places pour deux bibliothèques, à l'échelle nationale).

S'agissant de l'équipement informatique des médiathèques, aucune donnée ou recommandation portant sur le nombre de postes informatiques accessibles, n'est disponible, à l'échelle nationale.

Mentionnons que les médiathèques municipales de Saintes mettent à disposition de leurs publics, en 2021, 9 postes informatiques à la médiathèque François-Mitterrand, et 2 postes informatiques à la médiathèque de quartier Louis-Aragon.

Signalons enfin que le mobilier (étagères, bacs à albums jeunesse, bacs à CD, etc.) des médiathèques municipales de Saintes n'a pas été renouvelé depuis 25 ans (date d'ouverture, notamment, de la médiathèque François-Mitterrand).

→ Diagnostic : L'équipement mobilier et matériel des médiathèques municipales de Saintes est ancien et ne contribue pas à la modernisation matérielle des espaces et des services aux publics des médiathèques.

G. La lecture publique à l'échelle intercommunale.

Les médiathèques François-Mitterrand et Louis-Aragon sont en régie municipale, et leurs effectifs (24 agents, dont 2 agents d'entretien et 1 agent comptable) sont salariés par la Ville de Saintes.

Les médiathèques municipales desservent la population de Saintes, mais également, de fait, des habitants de l'agglomération. Parmi les usagers inscrits dans les médiathèques, 60 % résident à Saintes et 40% dans l'agglomération saintaise.

Il est à noter que l'ensemble des charges de fonctionnement et d'investissement (personnels, bâtiments, budgets de fonctionnement et d'investissement, etc.) pèse sur la ville-centre, alors que les services sont proposés, de fait, à l'échelle de l'agglomération.

Parmi les charges importantes pour la Ville de Saintes, le patrimoine, bâti et écrit, occupe une place centrale. En considérant les services de lecture publique *stricto sensu*, le patrimoine écrit, conservé au Fonds ancien et régional, occupe une place considérable (400 000 documents patrimoniaux). La conservation, la valorisation et la sauvegarde de ce patrimoine commun, qui nécessitent, et nécessiteront des moyens importants, pour pouvoir être transmis dans les meilleures conditions aux générations futures, ne reposent actuellement que sur les moyens de la Ville de Saintes.

La structuration de coopérations dans le domaine de la lecture publique (collections et actions culturelles), en lien avec les bibliothèques du territoire (municipales, départementale, et points lecture) est inexistante à ce jour dans l'activité des médiathèques François-Mitterrand et Louis-Aragon.

Même si les communes de l'agglomération de Saintes ne disposent pas toutes de bibliothèques de lecture publique gérées par des professionnels, et répondant aux préconisations de l'Etat quant à leurs moyens (espaces, collections, budgets, services), il n'en demeure pas moins que les médiathèques de Saintes pourraient jouer un rôle structurant, sur le plan de la lecture publique, à l'échelle du territoire intercommunal.

→ Diagnostic : La coopération avec les bibliothèques de l'agglomération de Saintes, socle de la construction d'un réseau intercommunal de lecture publique, est inexistante à ce jour.

H. Les publics (réels et potentiels) des médiathèques municipales de Saintes.

1) Enquête menée auprès de la population du territoire (juin 2022) : objectifs, questionnaires, méthodologie.

Dans le cadre du présent renouvellement du projet d'établissement des médiathèques, pour la période 2023/2027, qui vise à définir et mettre en œuvre les orientations de la municipalité sur le plan de la lecture publique, la Ville de Saintes a souhaité associer la population du territoire, en lui demandant, à travers une enquête publique qui s'est déroulée tout au long du mois de juin 2022, d'exprimer ses besoins et ses attentes eu égard à l'offre de services des médiathèques.

Cette enquête s'est adressée à la fois aux publics réels (publics inscrits, et publics venant dans les médiathèques sans pour autant être inscrits), et aux publics potentiels (publics du territoire de Saintes ne fréquentant pas du tout les médiathèques municipales).

Parmi ces publics, les adolescents (12/18 ans) ont fait l'objet d'une attention particulière, afin de pouvoir répondre au mieux, dans les années à venir, à leurs besoins et à leurs attentes vis-à-vis des médiathèques.

Pour ce qui concerne les publics potentiels (c'est-à-dire les publics qui ne fréquentent pas du tout les médiathèques municipales de Saintes), cette étude devait permettre de connaître les freins à la fréquentation des médiathèques François-Mitterrand et Louis-Aragon.

Quatre questionnaires ont été réalisés (2 pour les publics adultes, réels et potentiels ; 2 pour les publics adolescents, réels et potentiels également) pour mieux connaître les pratiques et usages des publics, leurs besoins, leur image des médiathèques, leur avis sur l'offre de services des médiathèques (collections, animations, horaires d'ouverture, etc.), et bien sûr leurs attentes.

Ces questionnaires ont pu être remplis en ligne (à travers le site de la Ville, et à travers le site internet des médiathèques municipales de Saintes), mais aussi sur place (médiathèques municipales François-Mitterrand et Louis-Aragon ; accueil de l'Hôtel de Ville...), tout au long du mois de juin 2022.

Un stagiaire de deuxième année de DUT « Statistique et informatique décisionnelle » a participé, en lien avec les équipes des médiathèques (Directeur, et responsables d'espaces), à l'élaboration des questionnaires ; puis a été chargé d'administrer (dans différents lieux de la ville) les questionnaires auprès des publics cibles, et d'en exploiter les réponses.

Plus largement, ce stagiaire a été chargé de définir la méthodologie globale de cette enquête menée auprès des publics réels et potentiels des médiathèques municipales de Saintes.

Cette méthodologie se décline en 4 étapes :

Etape 1 : Protocole de l'étude / Etape 2 : la collecte des données / Etape 3 : le traitement des données / Etape 4 : la modélisation des données et l'interprétation des résultats.

2) Les résultats de l'enquête :

Au total, 613 personnes (réparties comme suit) ont répondu aux différents questionnaires proposés :

- 301 adultes fréquentant les médiathèques, inscrits et non-inscrits ;
- 107 adultes ne fréquentant pas les médiathèques ;
- 102 adolescents fréquentant les médiathèques, inscrits et non-inscrits ;
- 103 adolescents ne fréquentant pas les médiathèques

Résultats du questionnaire administré auprès des adultes fréquentant les médiathèques municipales de Saintes (inscrits et non-inscrits) :

L'accès :

- La quasi-totalité des adultes fréquentant les médiathèques sont des personnes inscrites (95,7%).
- Les trois quarts (75, 7%) des adultes fréquentant les médiathèques connaissent les deux médiathèques (François-Mitterrand et Louis-Aragon).
- L'espace le plus connu par ces usagers est d'abord l'espace adultes. Viennent ensuite l'espace jeunesse, l'Espace numérique et audiovisuel, et l'Espace Patrimoine (Fonds ancien et régional).
- Parmi ces usagers, une très grande majorité fréquente exclusivement la médiathèque François-Mitterrand (68,8%). Les adultes fréquentant les deux médiathèques représentent 23, 6% des adultes fréquentant les médiathèques, et ceux ne fréquentant que la médiathèque Louis-Aragon représentent 7,6% de ces publics adultes.
- La plus grande partie de cette catégorie de publics fréquente les médiathèques depuis plus de 10 ans (44, 5%). Les usagers ne fréquentant les médiathèques que depuis moins d'un an sont les moins nombreux (9,3%).
- S'agissant des horaires d'ouverture, la grande majorité (57%) de ces publics trouvent les horaires d'ouverture des médiathèques satisfaisants.
- Les personnes ne trouvant pas les horaires d'ouverture satisfaisants (43%), évoquent d'abord la fermeture des médiathèques certains matins, puis la fermeture du samedi entre 12h et 14h. Viennent ensuite la fermeture pendant la pause déjeuner, et la fermeture le soir.
- Concernant le Fonds ancien et régional (Espace patrimoine), 93,3% de cette catégorie de publics indiquent ne pas fréquenter ce service.
- Même si le Fonds ancien et régional était ouvert d'autres jours de la semaine (contre un jour seulement actuellement), les usagers adultes ayant répondu à cette question ne viendraient pas, en très grande partie (74,6%), y consulter de documents.
- Les possibilités de stationnement à proximité de la médiathèque Louis-Aragon sont mentionnées comme très satisfaisantes. En revanche, concernant la médiathèque François-Mitterrand, les usagers déclarent en majorité que les possibilités de stationnement à proximité de la médiathèque sont insatisfaisantes.

- Les publics adultes fréquentant les médiathèques indiquent en grande partie ne pas avoir de difficultés pour y entrer et s'y déplacer.
- Les médiathèques paraissent à une courte majorité (56,1%) suffisamment bien signalées dans la ville.
- A l'intérieur des médiathèques, les usagers arrivent très bien à s'y repérer dans les espaces existants (91,3%). Pour les personnes déclarant ne pas se repérer facilement dans les espaces (8,7%), la question de la quantité et de la qualité des panneaux de signalétique arrive en tête.
- Pour venir dans les médiathèques, la plus grande partie des usagers utilise leur voiture. Mais la part de ceux qui se rendent à pied dans les médiathèques reste très importante. Le vélo et les transports en commun sont en regard assez peu utilisés pour venir dans les médiathèques.
- Chez les usagers inscrits, l'abonnement livres arrive largement en tête (73,8%), devant l'abonnement multimédia (19,1%).
- Concernant les tarifs, les abonnés habitant Saintes trouvent en grande majorité les tarifs corrects (65,9%), et les abonnés n'habitant pas Saintes trouvent également les tarifs corrects, en majorité.
- La durée de prêt des documents paraît suffisante à 87,9% des usagers inscrits.
- En majorité (58,4%), les usagers inscrits souhaiteraient une durée unique de prêt pour tous types de documents. Cette durée souhaitée est, pour 81,7% des usagers, de 4 semaines.
- Le nombre de documents empruntable est jugé suffisant pour la très grande partie des usagers (90,5%).
- 91,5% des publics adultes fréquentant les médiathèques se sentent bien accueillis.
- 81,8 % des publics fréquentant les médiathèques disent que les informations données par les bibliothécaires leur paraissent complètes.
- 92, 6% des publics fréquentant les médiathèques disent que les bibliothécaires leur accordent suffisamment de temps pour répondre à leurs questions.
- Les espaces des médiathèques sont d'abord jugés accueillants (61,5%), et, pour 35,1% des publics, ces espaces sont considérés comme plutôt accueillants.
- La principale proposition d'amélioration que font les publics adultes fréquentant les médiathèques concerne d'abord, principalement, les espaces de détente et de convivialité. Puis viennent ensuite d'autres propositions d'amélioration : espace informatique et numérique, espaces de travail, espace jeux.

Les collections :

- Les collections des médiathèques apparaissent, d'abord, aux usagers, « en bon état matériel », puis suffisamment variées, et bien fournies en incontournables. Cependant, les collections ne sont pas perçues comme étant suffisamment récentes, ni rapidement disponibles.
- Depuis sa réouverture en juillet 2021, très peu d'usagers ont consulté des documents patrimoniaux du Fonds ancien et régional (98,3% des usagers déclarent ne pas avoir consulté de documents patrimoniaux depuis la réouverture au public du Fonds ancien et régional en juillet 2021).
- 91 % des publics interrogés disent ne pas savoir quelles sont les collections qu'ils peuvent consulter au Fonds ancien et régional.
- La moitié des personnes (51,8%) ayant répondu à ce questionnaire se dit susceptible d'être intéressée par la consultation des documents patrimoniaux.

- Le service de portage de documents à destination des personnes « empêchées » n'est connu que de 13,5% des publics interrogés. Mais 69,7% des personnes se disent non concernées par ce service, et 23,5% d'entre elles se déclarent non intéressées.
- 78% des publics adultes fréquentant les médiathèques se disent intéressés par l'utilisation d'une boîte de retour des documents.
- 98,7 % des publics adultes fréquentant les médiathèques municipales de Saintes conseilleraient à leur entourage de venir dans les médiathèques municipales de Saintes.

Le site Internet (portail) des médiathèques :

- 65,3% des personnes interrogées disent naviguer sur le site Internet des médiathèques.
- L'usage premier sur le site Internet des médiathèques est de très loin la consultation de son compte personnel. Cet usage est suivi de la consultation des informations pratiques, de la consultation des nouveautés, de la recherche documentaire, de la consultation de l'agenda des animations, et enfin de la consultation des ressources numériques.
- 76 % des usagers déclarent trouver facilement l'information dont ils ont besoin.
- 83,1% des usagers interrogés sont abonnés à la Newsletter des médiathèques... et 80,9% la lisent.
- Les informations communiquées dans la Newsletter sont jugées utiles pour 83,1% des usagers qui la reçoivent.
- 91,5% des usagers qui reçoivent la Newsletter souhaiteraient la recevoir au même rythme qu'actuellement.

Les animations :

- Une grande majorité (61%) des personnes interrogées dans ce questionnaire dit ne pas avoir assisté à une animation au cours des 12 derniers mois.
- Chez les personnes ayant assisté à une animation sur cette période (38,9% des personnes interrogées), les animations suivantes arrivent en tête (par ordre décroissant) : exposition, spectacle/lecture, conférence, animations hors les murs, séance pour les 0/3 ans, heure du conte. La projection de films arrive en toute fin des réponses.
- Les publics ont eu l'information de la programmation d'animations d'abord, et de très loin, par la Newsletter des médiathèques ; puis à travers le site Internet des médiathèques.
- Les animations proposées paraissent aux usagers de bonne qualité, et suffisamment variées.

Les usages :

- Les usagers adultes viennent principalement (très loin devant les autres usages) pour emprunter des documents ; puis pour accompagner leurs enfants, lire sur place, et assister à une animation.
- La fréquence de visite se partage entre une fois par mois (34,6%), et entre deux et trois fois par mois (34,2%). Seuls 15,6% des usagers adultes viennent chaque semaine.
- Les documents les plus souvent empruntés par cette catégorie d'usagers sont d'abord les romans, loin devant les documentaires et bandes dessinées. Les DVD et CD sont moins empruntés.

- Lorsque ces usagers n'empruntent pas de documents, les documents lus sur place sont d'abord la presse et les magazines, très loin devant les documentaires, puis les romans et les bandes dessinées.
- L'écoute sur place de CD, et le visionnage sur place de DVD restent très faibles, voire anecdotiques.
- Les livres imprimés de fiction que ces usagers aiment lire habituellement sont d'abord les romans contemporains, loin devant les romans policiers ; puis les romans historiques, les livres d'aventure et d'action, et les classiques.
- 81% de cette catégorie de publics déclarent ne pas lire de livres numériques.
- 76,3 % de ces usagers disent ne pas souhaiter emprunter de liseuses dans les médiathèques. Pour les usagers qui souhaiteraient en emprunter (23,7%), les contenus demandés sont d'abord des nouveautés en fiction (56,3%), puis des documentaires (23,9%), et des classiques de fiction (12,7%).

Profil des publics adultes fréquentant les médiathèques ayant répondu à ce questionnaire :

- Femme (81,1%) ;
- 60 ans ou plus (47,6%). Mais la tranche d'âge 40/59 ans représente au total 35,5% (19,6 % entre 40/49 ans, et 15,9% entre 50 et 59 ans). 83,1% des répondants adultes usagers des médiathèques ont plus de 40 ans.
- 71,7% des usagers ayant répondu à ce questionnaire résident à Saintes, 18,2% résident dans une commune de l'agglomération de Saintes (hors Saintes) ;
- Les personnes inscrites dans les médiathèques de Saintes le sont très majoritairement (43,1%) depuis plus de 10 ans (contre 22,6% dont l'inscription se situe entre 5 et 10 ans, et 24,7% entre 1 et 4 ans) ;
- Ces usagers ne fréquentent pas, en très grande majorité (89,5%), d'autre médiathèque de la communauté d'agglomération ;
- 49,8% des personnes ayant répondu à ce questionnaire sont en activité professionnelle, et 44,7% sont retraitées ;
- L'immense majorité de ces usagers (94,2%) viennent dans les médiathèques dans le cadre de leurs loisirs ;
- Enfin, la plus grande partie (67,6%) de ces usagers fréquentant les médiathèques est diplômée de l'enseignement supérieur (36,3% d'entre eux ont un diplôme post baccalauréat de niveau bac+2 ou bac+3 ; 31,3% ont un diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac+4 et bac+5). Et 17,6% de ces usagers sont sans diplôme.

Résultats du questionnaire administré auprès des adultes ne fréquentant pas les médiathèques municipales de Saintes :

- 94 % des adultes ne fréquentant pas les médiathèques ont néanmoins entendu parler des médiathèques municipales de Saintes ;
- Cette catégorie de publics potentiels fréquente, pour une grande part d'entre eux (77 %), une ou d'autres médiathèques ;
- Une grande partie d'entre eux (68%) a une idée relativement précise de ce que proposent comme services les médiathèques municipales de Saintes ;

- Environ les trois quarts de ces publics n'ont jamais été inscrits dans les médiathèques municipales de Saintes ;
- Ces publics ne fréquentent pas les bibliothèques municipales de Saintes parce qu'ils préfèrent acheter leurs propres documents (réponse la plus fréquente), puis parce que les horaires d'ouverture actuels leur pose problème, de même que le stationnement ; et parce qu'enfin les médiathèques se situent trop loin de leur domicile ;
- Une grande partie de ces publics (61%) connaissent dans leur entourage une personne qui fréquente les bibliothèques municipales de Saintes ;
- Pour cette catégorie de publics, une médiathèque est avant tout un lieu où l'on prête des livres et d'autres documents (CD et DVD). C'est aussi un lieu où l'on peut assister à des animations culturelles, et un lieu où l'on peut consulter des documents sur place sans être forcément inscrit ;
- A la question « Pourquoi ne fréquentez-vous pas les médiathèques municipales de Saintes ? », la première réponse concerne l'éloignement des médiathèques du domicile des répondants, puis le fait que la fréquentation des médiathèques ne rentre pas dans le choix de leurs loisirs, ou encore que ces publics viennent rarement à Saintes ;
- Pour qu'ils fréquentent les médiathèques, il faudrait manifestement, d'abord, résoudre le problème de stationnement, communiquer plus et donner envie d'y aller, ou encore, que les horaires d'ouverture soient adaptés ;

Profil des répondants à ce questionnaire :

- Femme (environ les trois quarts des répondants) ;
- La tranche d'âge 50/59 ans est la plus représentée, suivie de celle des 60 ans et plus ;
- La plus grande partie des répondants (environ la moitié) habite Saintes ;
- Ces répondants sont très majoritairement en activité professionnelle (environ les trois quarts d'entre eux), puis retraités ;
- Cette catégorie de publics a fait des études supérieures (environ les trois quarts d'entre eux), et les diplômes universitaires vont de bac+2 et bac+3 (majorité des répondants ayant fait des études universitaires), à bac+4 et bac+5, jusqu'à bac +8.

Résultats du questionnaire administré auprès des adolescents fréquentant les médiathèques municipales de Saintes (inscrits et non-inscrits) :

- La grande partie (70%) des adolescents qui fréquentent les médiathèques municipales de Saintes n'y sont pas inscrits.
- La grande partie (70%) des adolescents ayant répondu au questionnaire indique ne connaître que la médiathèque François-Mitterrand. Seulement 28% des adolescents interrogés connaissent les deux médiathèques (François-Mitterrand et Louis-Aragon).
- C'est d'abord par la famille (45%), puis par l'école primaire (24%) et les amis (17%), que les adolescents connaissent ou ont connu les médiathèques.

- Les adolescents connaissent d'abord principalement l'espace jeunesse des médiathèques, puis (à égalité) l'espace adultes et l'espace numérique et audiovisuel. Le Fonds ancien et régional n'est que peu connu de ces publics.
- La plus grande partie des adolescents (62 %) fréquente principalement la médiathèque François-Mitterrand, et 31% de ce public fréquentent les deux médiathèques.
- Plus de la moitié des adolescents (54%) ayant répondu au questionnaire fréquente les médiathèques depuis plus de 5 ans. Seulement 19% les fréquentent depuis moins d'un an.

L'accès :

- 70% des adolescents fréquentant les médiathèques se disent satisfaits par les horaires d'ouverture et de fermeture des médiathèques.
- Les personnes insatisfaites par les horaires d'ouverture et de fermeture des médiathèques (29% des répondants) indiquent d'abord que les médiathèques sont fermées certains matins, et qu'elles ferment trop tôt le soir (35% pour ces deux indications) ; 21 % d'entre elles pointent la fermeture des médiathèques le samedi, entre 12h et 14h.
- La grande majorité des répondants déclare ne pas avoir de difficultés pour entrer et se déplacer dans les médiathèques.
- 50% des adolescents trouvent que les médiathèques sont suffisamment signalées dans la ville.
- 91% des adolescents ayant répondu au questionnaire disent arriver à se repérer facilement dans les médiathèques.
- La plus grande partie des usagers adolescents se rend dans les médiathèques à pied, puis (par ordre décroissant) à vélo, en voiture, et par les transports en commun.
- 62% des adolescents se rendant à vélo dans les médiathèques déclarent trouver un accès sécurisé, proche de la médiathèque, pour déposer leur vélo.

Le prêt de documents :

- 77% des adolescents qui empruntent des documents (livres, CD, DVD...) dans les médiathèques municipales de Saintes trouvent la durée de prêt des documents suffisante.
- Ces usagers ne souhaitent pas nécessairement (55% d'entre eux) une durée unique de prêt pour tous types de documents.
- Pour 84% des adolescents empruntant des documents, le nombre de documents empruntables paraît suffisant.

L'accueil, les espaces :

- 86,5% des adolescents fréquentant les médiathèques municipales de Saintes déclarent se sentir bien accueillis.
- Pour 80% d'entre eux, les informations que les bibliothécaires leur donnent sont complètes.
- Une part importante (35,8 %) de ces usagers ne sollicite pas du tout l'aide des bibliothécaires.
- 99% des adolescents interrogés disent que les bibliothécaires leur accordent suffisamment de temps.
- Les espaces des médiathèques sont jugés « accueillants » pour 58% des répondants, et « plutôt accueillants » pour 42% d'entre eux.

- Les espaces des médiathèques répondent, pour 49,5% des adolescents interrogés, « plutôt très bien » aux besoins et habitudes des adolescents, et « plutôt bien » à ces besoins et habitudes pour 48,4% d'entre eux.
- Pour améliorer les médiathèques, les adolescents proposent d'abord un espace de détente et de convivialité, puis un espace dédié aux jeux (vidéo, société...), et un espace de travail. La création d'un espace informatique et numérique arrive en quatrième position.
- 77 % des adolescents interrogés seraient intéressés par la création d'un espace dédié aux adolescents. Ils souhaiteraient d'abord y trouver du mobilier confortable (fauteuils et canapés, tables, chaises...), puis des ordinateurs, des Bd et mangas, un distributeur de boissons...

Les services :

- Pour 61 % des adolescents fréquentant les médiathèques, les collections proposées répondent à leurs besoins.
- Les collections sont jugées par les adolescents comme étant adaptées à leur niveau de recherche, en bon état, suffisamment nombreuses, suffisamment variées et suffisamment fournies en incontournables.
- 70% des adolescents interrogés n'ont pas entendu parler de l'existence du Fonds ancien et régional ; et 99% d'entre eux indiquent ne pas y avoir consulté de documents patrimoniaux depuis la réouverture de ce service en juillet 2021. Les principales raisons évoquées sont : « je ne sais pas ce que je peux y faire, quels documents consulter », puis « je n'en ai pas besoin pour mon travail scolaire ».
- Pour 54% des adolescents fréquentant les médiathèques, la consultation des documents patrimoniaux serait susceptible de les intéresser.
- 88,5 % des adolescents interrogés seraient intéressés par l'utilisation des boîtes de retour de documents, accessibles à l'extérieur des médiathèques, 7j/7, 24h/24.
- **100% des adolescents fréquentant les médiathèques municipales de Saintes conseilleraient à leur entourage d'y venir.**
- 74% des adolescents interrogés disent ne pas naviguer sur le site Internet des médiathèques (portail). La raison évoquée est que la navigation y est trop complexe (85,7%).
- 93% des adolescents ne sont pas abonnés à la Newsletter des médiathèques.
- 82% des adolescents interrogés répondent ne pas avoir assisté à une animation des médiathèques, au cours de cette dernière année.
- Les adolescents ayant assisté à une animation il y a moins d'un an (18%), ont été informés d'abord par le bouche à oreille, puis par la presse, et sur des affiches disposées dans les médiathèques. Les animations proposées leur ont paru de bonne qualité.

Les pratiques, les usages :

- Les adolescents fréquentant les médiathèques viennent d'abord pour travailler et lire sur place, puis emprunter des documents. Beaucoup d'entre eux y viennent aussi pour y rencontrer des amis ou des proches.
- La plus grande part de ce public (40,4%) a l'habitude d'aller dans les médiathèques entre deux et trois fois par mois ; et 34,8% des répondants ont l'habitude de venir moins d'une fois par mois.

- La plus grande partie de ce public vient dans les médiathèques avec des amis (puis en famille, et, dans une moindre mesure, seul).
- La majorité (52,8%) des adolescents fréquentant les médiathèques reste entre une heure et deux heures sur place. Seuls 9% des adolescents interrogés disent rester plus de deux heures.
- Lorsque les adolescents restent un long moment dans les médiathèques, ils s'installent d'abord, de préférence, à l'espace jeunesse (66,7%), puis à l'espace adultes (26,4%). Les raisons évoquées est qu'il y a plus de places (chaises/tables) à l'espace jeunesse, que c'est l'endroit le plus agréable pour eux, et enfin qu'ils utilisent les collections de cet espace.
- Cependant, lorsqu'ils viennent travailler dans les médiathèques, les adolescents disent utiliser leurs propres documents (40%), avant d'utiliser les documents de la médiathèques (36%).
- Pour 57% des adolescents interrogés, le nombre de places assises est satisfaisant.
- Lorsque ce public emprunte des documents, il s'agit d'abord de romans, puis de documentaires et, dans une moindre mesure, de BD/mangas.
- Pour chercher un document sur place, la plus grande part des adolescents interrogés (49%), dit chercher seul(e) dans les rayons. Cependant, 40% d'entre eux sollicitent les bibliothécaires pour des conseils de lecture, ou pour une aide de recherche documentaire.
- En dehors des emprunts de documents, les collections les plus lues sur place sont les BD/mangas, puis dans une moindre mesure les romans.
- 50% des adolescents déclarent s'informer par les réseaux sociaux, et 20% en lisant des journaux en ligne (les journaux papier sont très faiblement consultés par ces publics).
- 50% des personnes interrogées disent ne pas lire de livres numériques, et 76 % d'entre elles déclarent ne pas souhaiter emprunter de liseuses dans les médiathèques.
- Les films et la musique sont essentiellement consultés à travers les plateformes de streaming (95% des répondants en moyenne). Les CD et DVD sont donc très peu utilisés par cette catégorie d'usagers.
- 83% des adolescents fréquentant les médiathèques municipales de Saintes ne fréquentent pas d'autres médiathèques de la communauté d'agglomération de Saintes.
- 59% des adolescents interrogés viennent dans les médiathèques dans le cadre de leur scolarité ; 41% dans le cadre de leurs loisirs.

Les goûts des adolescents fréquentant les médiathèques municipales de Saintes :

- Les personnes interrogées déclarent aimer lire, d'abord, des Bd/Mangas, puis des romans de science-fiction, fantasy, fantastique.
- Les films préférés de cette catégorie de public sont : les films policiers, puis les films de science-fiction/fantastique, et les films d'action.
- En musique, les genres préférés sont : le rap, puis le pop/rock, et la chanson française.

Profils des répondants :

- 61% sont des femmes ; 39% sont des hommes ;
- 41 % d'entre eux ont entre 15 et 16 ans ; 39% entre 17 et 18 ans ; 19,6% entre 12 et 14 ans ;
- 39% habitent Saintes ; 36% une commune de la communauté d'agglomération de Saintes ; 17,6% une autre commune de Charente-Maritime ;

- 51% des répondants fréquentent les médiathèques, sont y être inscrits. Parmi les personnes inscrites, la part de celles qui le sont depuis plus de 10 ans est la plus importante (22,5%).
- 48% sont lycéens ; 39% collégiens ; 12,7% étudiants.
- 32% des répondants ont un niveau Brevet des collèges ; 30% un niveau Bac ; 20% sont sans diplôme ; et 12% ont un diplôme post-baccalauréat (niveau bac+2 et bac+3).

Résultats du questionnaire administré auprès des adolescents ne fréquentant pas les médiathèques municipales de Saintes :

- Une très grande partie (78,6%) des adolescents ne fréquentant pas les médiathèques ont entendu parler, néanmoins, de l'existence des médiathèques municipales de Saintes.
- La majorité des adolescents interrogés (61%) ne fréquentent pas d'autres médiathèques. 39% d'entre eux en fréquentent une autre, ou d'autres (mais pour la majorité, 63%, la ou les médiathèques fréquenté(e)s se situe(nt) en dehors de l'agglomération de Saintes).
- La grande majorité des répondants (67%) ne fréquentant pas les médiathèques de Saintes ont cependant une idée précise de ce que peuvent proposer, comme services, ces médiathèques.
- Par le passé, 42% des répondants ont déjà fréquenté ou ont déjà été inscrits dans les médiathèques municipales de Saintes.
- Les deux principales raisons évoquées par cette catégorie de public à la non fréquentation des médiathèques municipales de Saintes, sont d'abord le fait que ces adolescents préfèrent acheter leurs propres livres, et que les horaires d'ouverture ne leur conviennent pas.
- 55% des répondants déclarent connaître dans leur entourage une personne fréquentant les médiathèques municipales de Saintes.
- Du point de vue des représentations, les médiathèques sont d'abord pour cette catégorie de public des lieux où l'on prête des documents, et des lieux de travail silencieux.
- Les principales raisons évoquées à la non fréquentation des médiathèques municipales de Saintes sont le sentiment que ces lieux ne sont pas faits pour eux, mais aussi l'idée que les médiathèques ne proposent que des livres alors que la pratique de lecture, pour une part des répondants, reste faible. Le fait de « ne pas avoir le temps d'aller dans les médiathèques » est également mentionné.
- Pour que ces adolescents fréquentent les médiathèques, il faudrait : que les médiathèques communiquent beaucoup plus, que les horaires d'ouverture soient adaptés à leur activité, et que ce soit moins compliqué de stationner en centre-ville.
- 78,5% des répondants se disent intéressés par la création d'un espace spécifique dédié aux adolescents. Ils souhaiteraient y trouver : des jeux vidéo, des fauteuils et des canapés (mais aussi des tables et des chaises), un distributeur de nourriture et de boissons, des BD/mangas, des ordinateurs...
- Ces adolescents aiment d'abord lire des Bd/Mangas, puis des romans jeunes adultes sur des sujets proches de leurs centres d'intérêt, des romans de science-fiction/fantasy, des romans policiers, et enfin des romans d'aventure.
- S'agissant des livres documentaires, leurs goûts portent d'abord sur les ouvrages d'actualité, puis sur les livres liés à l'éducation, mais aussi à la santé et à la vie quotidienne.

- Ces publics s'informent d'abord par les réseaux sociaux, par les journaux télévisés, et en naviguant sur Internet.
- Les principaux centres d'intérêt se rapportent au sport.
- Ces adolescents souhaiteraient trouver dans les médiathèques des jeux.
- La lecture des livres numériques reste assez faible (12,5%) chez cette catégorie de public.
- 95% des répondants ne souhaitent pas emprunter de liseuses dans les médiathèques.

Profil des répondants :

- 64% des répondants à ce questionnaire sont des hommes.
- 41 % ont entre 15 et 16 ans, 37% entre 12 et 14 ans, 21% entre 17 et 18 ans.
- 39% des répondants habitent Saintes, 39% également d'entre eux habitent une commune de la communauté d'agglomération de Saintes, et 18,5% une autre commune de Charente-Maritime.
- 57,3% des répondants sont des lycéens et 36% sont des collégiens.
- 83% de cette catégorie de public fréquentent une médiathèque dans le cadre de leurs loisirs, contre 17% dans le cadre de leur scolarité.
- 49% des répondants ont un niveau Bac, 32% un niveau Brevet des collèges, et 13,7% sans diplôme.

3) Diagnostics :

L'enquête publique menée sur le territoire de Saintes, auprès de 613 personnes (408 adultes, inscrits et non-inscrits ; 205 adolescents, inscrits et non-inscrits), permet de poser les diagnostics suivants :

- Les médiathèques municipales de Saintes ne répondent que très partiellement à l'évolution des besoins exprimés par les publics réels et potentiels : convivialité des espaces, détente/loisirs ;
- L'articulation des besoins (étude sur place/convivialité, détente, loisirs) est insuffisamment développée ;
- Les services et espaces destinés aux adolescents sont insuffisants, peu adaptés et peu valorisés ;
- Les services autour du numérique et de l'informatique sont très insuffisants, voire inexistant (formation, médiation, création) ;
- Les horaires d'ouverture des médiathèques ne sont pas assez élargis, pour pouvoir répondre aux besoins des publics réels et potentiels ;
- La tarification proposée est trop segmentée, et pas assez simplifiée ;
- La communication des services et ressources des médiathèques reste insuffisante, particulièrement auprès des publics adolescents ;
- L'accès extérieur aux médiathèques reste difficile (stationnement ; éloignement) ;
- Le Fonds ancien et régional (services, ressources) est très peu connu des publics adultes et adolescents ;

L'état des lieux actuel des médiathèques municipales de Saintes, ainsi que les présents diagnostics établis à partir des préconisations professionnelles et des moyennes nationales, ou encore l'enquête publique menée auprès des publics (adultes et adolescents) réels et potentiels du territoire, doivent désormais permettre de pouvoir définir les principaux axes stratégiques, ainsi que les objectifs et les actions du nouveau projet d'établissement des médiathèques municipales de Saintes (2023/2027).

III. Le nouveau projet d'établissement des médiathèques municipales de Saintes.

A. La vision globale des médiathèques municipales par les élu(e)s de la Ville de Saintes :

La Ville de Saintes souhaite positionner les médiathèques municipales François-Mitterrand et Louis-Aragon comme équipements de lecture publique accessibles à tous les habitants du territoire, et répondant à l'évolution de leurs besoins et de leurs pratiques culturelles et documentaires.

De même, elle souhaite particulièrement mettre l'accent sur la desserte des publics adolescents du territoire, sur la convivialité et l'intermédiation des médiathèques (médiathèques « troisième lieu »), sur l'offre de services et de ressources numériques, ainsi que sur la conservation et la valorisation des collections patrimoniales conservées au Fonds ancien et régional des médiathèques.

B. Les axes, les objectifs et les orientations stratégiques :

Quatre axes stratégiques ont été définis par la Ville de Saintes pour structurer le nouveau projet d'établissement (2023/2027) des médiathèques municipales François-Mitterrand et Louis-Aragon :

- « Vivre les médiathèques autrement ».
- « Innover ».
- « Travailler en réseau ».
- « Conserver et valoriser le Patrimoine (Fonds ancien et régional) ».

Les orientations et les objectifs stratégiques qui en découlent sont les suivants :

1. Mieux accueillir les publics réels et potentiels.
 - De nouveaux espaces d'accueil des publics, qui tiennent compte de l'évolution de leurs besoins et de leurs attentes.
 - Proposer des espaces de convivialité et de détente (réaménagement espaces médiathèques/Hostellerie) : équipement mobilier et matériel ;
 - Proposer de nouveaux espaces de travail et d'étude sur place (médiathèques) : équipement mobilier et matériel.
 - Améliorer et personnaliser l'accueil sur place, et développer les actions de médiation.
 - Aller au-devant (accueil mobile) des demandes et des besoins des publics : équipement mobilier et matériel, outils et supports digitaux ;
 - Améliorer, grâce au digital, la qualité de l'information, de la circulation et de la recherche dans les espaces : équipement mobilier et matériel, outils et support digitaux.

- Communiquer.
 - Valoriser l'offre de services des médiathèques à travers des supports de communication diversifiés et innovants (numériques, audiovisuels, campagne de communication).
2. **Développer la fréquentation (publics réels et potentiels) par un travail en réseau.**
- 6 « publics-cibles » à toucher, dans une logique partenariale de territoire :
 - Les adolescents du territoire : mise en œuvre de projets de médiation culturelle et documentaire, et prêt de documents, réalisés par les équipes des médiathèques et leurs partenaires (collèges, lycées, mission locale, etc.) ;
 - Les jeunes enfants (0/3 ans) : mise en œuvre de projets de médiation culturelle et documentaire, et prêt de documents, réalisés par les équipes des médiathèques et leurs partenaires (structures petite enfance) ;
 - Les personnes ne pouvant pas se déplacer (pour raisons médicales/santé) : mise en œuvre de projets de médiation culturelle et documentaire, et prêt de documents, réalisés par les équipes des médiathèques et leurs partenaires (EHPAD(s), CCAS, centres sociaux et maisons de quartiers...);
 - Les personnes souhaitant apprendre le français (Français langue étrangère) : mise en œuvre de projets de médiation culturelle et documentaire, et prêt de documents, réalisés par les équipes des médiathèques et leurs partenaires (établissements scolaires, CCAS, structures associatives...);
 - Les publics en situation de handicap : équipement mobilier et matériel / projets de médiation culturelle et documentaire, et prêt de documents, réalisés par les équipes des médiathèques et leurs partenaires (établissements spécialisés...);
 - Les détenus(e)s de la Maison d'arrêt de Saintes : mise en œuvre de projets de médiation culturelle et documentaire, et prêt de documents, réalisés par les équipes des médiathèques et leurs partenaires (SPIP, Croix-Rouge...).
3. **Proposer de nouveaux services à la population.**
- Créer un espace numérique permettant de répondre aux besoins de formation, de consultation, de création et de détente des publics.
 - Proposer une offre de formation aux outils et supports informatiques et numériques : équipement informatique, mobilier et matériel ; accueil et formations dispensés par les équipes des médiathèques et leurs partenaires ;
 - Donner accès à Internet et aux outils informatiques et numériques, pour lutter contre la « fracture numérique » sur le territoire : accueil par les équipes des médiathèques ; équipement informatique, mobilier et matériel ;
 - Permettre aux publics (jeunes et adultes) de pouvoir s'exprimer à travers la création d'œuvres et de contenus numériques : ateliers/formation dispensés par les équipes des médiathèques ; équipement informatique, mobilier et matériel ;
 - Valoriser le patrimoine (écrit, bâti, artistique, archéologique...) auprès des publics (jeunes et adultes) : actions de médiation culturelle numérique mises en œuvre par les équipes des services culturels de la Ville (médiathèques, musées, SVAH...) ; équipement informatique, mobilier et matériel.
 - Permettre aux publics du territoire (jeunes et adultes) de pouvoir se divertir et se détendre grâce aux ressources numériques (jeux vidéo, expositions virtuelles) : accueil dispensé par les équipes des médiathèques et leurs partenaires ; mise à disposition de jeux vidéo ; équipement informatique, mobilier et matériel.

- Proposer un service de formation et d'autoformation tout au long de la vie, à travers l'échange des savoirs.
 - Proposer des ateliers et des temps d'échanges de savoirs (tous domaines) entre usagers (banque des savoirs, dans tous les domaines) : accueil, organisation et coordination par les équipes des médiathèques et leurs partenaires ; équipement mobilier et matériel.
 - Proposer dans les médiathèques un prêt d'instruments de musique, en concertation avec les partenaires du territoire (Conservatoire, Abbaye-aux-Dames, commerçants dans ce domaine...).
4. **Conserver et valoriser le patrimoine (Fonds ancien et régional des médiathèques).**
- Conserver et protéger, dans les meilleures conditions, les collections patrimoniales du Fonds ancien et régional.
 - Décontaminer les 2/5èmes des collections restantes, soit 1,5 km linéaire : prestataire spécialisé ;
 - Déployer et aménager de nouvelles réserves pour les 2/5èmes des collections restantes non décontaminées, en intégrant également une marge d'accroissement du Fonds ancien et régional à 30 ans : travaux, équipement mobilier et matériel ;
 - Augmenter l'amplitude des horaires d'ouverture du Fonds ancien et régional, et les capacités d'accueil des publics (jauge publique).

C. Les actions programmées dans le cadre du nouveau projet d'établissement des médiathèques (2023/2027).

• Axe stratégique 1 : « Vivre les médiathèques autrement » :

Objectif : Faciliter l'accès aux médiathèques.

→Actions :

- Elargir les horaires d'ouverture des médiathèques François-Mitterrand et Louis-Aragon, en passant de 27h30 hebdomadaires actuellement, à 30h hebdomadaires à partir de 2023.
- Proposer des horaires d'ouverture spécifiques pour la période estivale, renouvelés chaque année.
- Améliorer la signalisation dans la ville, et devant les médiathèques.
- Installer des boîtes de retour de documents (accessibles 7j/7, 24h/24) devant les médiathèques.
- Proposer des espaces de stationnement vélo à proximité des médiathèques (espaces de stationnement + prêt d'antivoils).
- Proposer du mobilier, du matériel et des collections adaptés aux personnes en situation de handicap ; et faciliter le cheminement des personnes en situation de handicap (marquage au sol en relief, signalétiques spécifiques, etc.).

Objectif : Mieux communiquer.

→Actions :

- Installation de panneaux d'affichage et des supports d'orientation digitaux (programmation animations, offre de services, événements, etc.).
- Campagnes de communication.
- Présenter aux usagers les coulisses des médiathèques (visites insolites).

Objectif : Mieux accueillir les publics. Faire vivre une expérience de visite.

→Actions :

- Installation d'un poste spécialement dédié à l'accueil à l'entrée des médiathèques (hors banque de prêt/retour).
- Faciliter et encourager la mobilité de l'accueil des usagers (déplacements agent chargé de l'accueil avec tablette numérique).
- Installation automates prêt/retour de documents pour fluidifier ces transactions lors des périodes de forte fréquentation (mercredi et samedi).
- Equipement mobilier et matériel à renouveler (rayonnages mobiles et ergonomiques ; chaises et tables de travail ergonomiques, etc.).
- Proposer des accueils personnalisés sur rendez-vous.
- Créer des parcours « Escape game », en lien avec les services culturels de la Ville de Saintes, et les entreprises locales spécialisées dans ce domaine (Escape Yourself, à Saintes ; Castle game, à la Roche Courbon).

Objectifs : Privilégier la convivialité. Décloisonner les espaces et les usages.

→Actions :

- Proposer des espaces, du mobilier et du matériel de détente et de convivialité (espace enfants, ados, adultes : site de l'ancien CIAP).
- Proposer un espace jeux vidéo (enfants, ados, adultes : site de l'ancien CIAP, à proximité de l'espace numérique).
- Proposer des ensembles de collections favorisant le décroisement générationnel (ex : espace BD/Mangas adultes et jeunesse, musique, vidéos, etc.).

Objectifs : Accompagner les évolutions des technologies de l'information et de la communication (TIC), et des usages numériques. Lutter contre les fractures numériques (équipement/usages).

→Actions :

- Proposer des ateliers et des formations informatiques et numériques (MAO / STOP MOTION / DAO), dans un espace numérique dédié (postes informatiques, matériel de création numérique, etc.).
- Faciliter et accompagner les publics dans leurs démarches administratives en ligne.
- Proposer des ateliers d'éducation aux médias (dont l'image) et à l'information.

Objectifs : Améliorer les conditions de travail sur place.

→Actions :

- Proposer des espaces, du mobilier et du matériel d'apprentissage et de formation (cabines/box individuels, carrels, salle dédiée pour le travail en groupe).

Objectifs : Améliorer les conditions de travail sur place.

→Actions :

- Proposer des ateliers et des temps d'échanges de savoirs entre usagers (banque de savoirs, dans tous les domaines).
- Participer à la vie des médiathèques (constitution et animation d'un groupe, renouvelable, d'usagers des médiathèques).

• **Axe stratégique 2 : « Innover ».**

Objectif : Encourager la découverte et les pratiques musicales (dans une ville musicale...).

→Actions :

- Prêter des instruments de musique (en association avec des commerces de vente d'instruments de musique, à Saintes ; et en association avec écoles de musique, espaces de création musicale, etc.).

Objectifs : Former les publics aux outils et aux ressources informatiques et numériques. Accompagner les publics dans leurs démarches en ligne. Proposer des outils de travail informatiques et numériques. Encourager la création numérique. Proposer des actions de médiation culturelle numérique.

→Actions :

- Créer un Espace numérique et informatique (sur site ancien CIAP Hostellerie), proposant une diversité de services (formation informatique et numérique, accompagnement et conseil, accès à du matériel et logiciels de création numérique, médiation culturelle numérique, détente/loisir à travers le jeu vidéo, etc.).
- Concevoir, pour la médiation culturelle numérique, un projet partagé Médiathèques/Musées/SVAH.

Objectifs : Encourager, sur place, la formation et l'autoformation des publics.

→Actions :

- Associer des partenaires locaux intervenant dans le domaine de la formation et de l'autoformation, susceptibles de proposer des contenus.
- Aménager un espace (ou des espaces modulables et mobiles) de formation et d'autoformation.

Objectifs : Développer les services à destination des publics « empêchés ».

→Actions :

- Renforcer le service de portage de documents autour de deux axes :
 - Portage et dépôts en établissement (EHPAD et maisons de retraite) réalisés par les bibliothécaires, prêts collectifs, discussions et lectures sur un après-midi par mois. Envisager également des visites des résidents dans les médiathèques.
 - Portage à domicile, chez des particuliers empêchés, grâce à une équipe de bénévoles, répartis sur différents quartiers de la ville et pilotés par les bibliothécaires grâce à une charte (création d'un formulaire pour postuler en ligne).
- Se rapprocher du CNL pour des aides au développement d'actions envers les personnes en perte d'autonomie (matériel, fonds documentaires...).
- Formaliser un partenariat (Convention) avec les bénévoles intervenant à la Maison d'arrêt : dépôts de livres, action culturelle (animations dans le cadre du Printemps des poètes, Fête de la science) ; interventions d'auteurs en milieu carcéral, puis dans les médiathèques.

Objectifs : Favoriser la coopération et le rayonnement des médiathèques sur le territoire.

→Actions :

- Basculer en mode réseau (échelle CDA) :
 - 1er niveau : coopération action culturelle et ressources ;
 - 2e niveau : coordination de fonctionnement et de services ;
 - 3e niveau : transfert de compétence et des établissements.
- Intégrer les réseaux documentaires patrimoniaux :
 - Participer à la constitution de la Bibliothèque numérique territoriale ;
 - Intensifier le signalement des collections pour se positionner en fonds local de référence.
 - Créer des liens vers les catalogues bibliographiques des partenaires.
- Faire des médiathèques le siège d'associations.

Objectifs : Enrichir les services et les propositions socioculturelles des médiathèques.

→Actions :

- Encourager les initiatives locales et la participation des usagers :
 - Proposer des ateliers de type « échanges de savoirs » où des particuliers ou des associations viennent partager et transmettre autour d'activités variées (ateliers, contes, langues, aides aux devoirs, ...). (Cf. « Vivre la médiathèque autrement » et « Innover »).
 - Dédier un espace participatif, au sein des médiathèques, aux partenaires et à leurs activités. (Cf. Vivre la médiathèque autrement et Innover).
- Mettre en place des permanences d'organismes publics :
 - Choix, définition et organisation des permanences des partenaires ;
 - Proposer et organiser un service de permanence des services publics (type « France services » ou autre), pour l'accompagnement aux démarches en ligne, un ou plusieurs jours par semaine ;
- Intégrer aux équipes des médiathèques un médiateur culturel et numérique pour :
 - Organiser, coordonner, co-élaborer la programmation culturelle ;
 - Organiser, coordonner et développer les projets de service aux publics ;
 - Créer un lien identifié pour les partenaires et centraliser les actions dans ce domaine ;
 - Développer des nouvelles propositions, notamment hors-les-murs, en intervenant directement sur place ;
 - Articuler et développer les projets multidisciplinaires.

• **Axe stratégique 3 : « Travailler en réseau ».**

Objectifs : Renforcer la découverte du livre dans les PMI et structures Petite enfance.

→Actions :

- Mettre en place des temps lecture (enfants/parents/professionnels petite enfance) et des dépôts de livres dans les PMI et structures petite enfance (crèches, haltes garderies, relais assistantes maternelles, etc.).
- S'inscrire dans des dispositifs type « Des livres à soi » dès la naissance, en lien avec la Maternité.

Objectifs : Soutenir les actions d'alphabétisation, lutte contre l'illettrisme et apprentissage FLE.

→Actions :

- Structurer les actions déjà existantes dans ces domaines.
- Développer les fonds de documents proposés en travaillant conjointement avec les associations.
- Dédier des créneaux d'accueil pour ces publics spécifiques.

Objectifs : Déployer des bibliothèques hors-les-murs, lors d'événements.

→Actions :

- Repérer les grands événements culturels et sociaux sur le territoire de Saintes (voire CDA si coopération), et se déplacer pour tenir des « stands » de présentation des services médiathèques, et des lectures sur place. Modèle des « Ideas box » de BSF, ou « Bibliambule ».
- Intégrer et développer dans la programmation annuelle des temps d'animations en dehors des locaux, type Médiathèques aux jardins/Partir en livre.

• **Axe stratégique 4 : « Conserver et valoriser le Patrimoine » (Fonds ancien et régional).**

Objectifs : Conserver et protéger, dans les meilleures conditions, les collections patrimoniales du Fonds ancien et régional.

→Actions :

- Planifier et réaliser le conditionnement/reconditionnement de nombreux ensembles documentaires (Ex : Fonds de brochures, dans papier neutre ; ensemble du fonds manuscrit à reconditionner ; élimination des tous les conditionnements inadaptés (enveloppes acides, cordelettes...), et changement de nombreux cartons déchirés).
- Déployer et aménager de nouvelles réserves pour les 2/5èmes des collections restantes non décontaminées + intégrer marge d'accroissement du FAR à 30 ans ;
- Décontaminer les 2/5èmes des collections restantes, soit 1,5 km linéaire.
- Poursuivre les actions d'entretien des collections permettant de limiter les phénomènes de dégradation des documents (dépoussiérage de l'ensemble des collections, entretien des espaces de conservation et des déshumidificateurs, surveillance des dépôts de contamination et mise en quarantaine des ouvrages contaminés).
- Concevoir, valider et mettre en œuvre un Plan de sauvegarde et un Plan d'évacuation d'urgence des collections patrimoniales.

Objectifs : Poursuivre et structurer le travail de collecte des documents.

→Actions :

- Concevoir, formaliser et mettre en œuvre une politique documentaire priorisant la collecte de tous les documents sur Saintes et si possible la Saintonge afin de faire de l'Espace Patrimoine un acteur de référence sur ce champ régional ;
- Mettre en place une politique de collecte et d'archivage des documents numériques natifs (documents natifs non imprimés. Ex : bulletins d'information des communes qui n'impriment plus leurs productions ; pages Internet abordant l'histoire locale du territoire. Ex : Site Mediolanum Santonum) ;
- Encourager les dons de documents patrimoniaux en direction du Fonds Ancien ;
- Se positionner pour l'acquisition au coup par coup de documents d'importance majeure pour l'histoire locale.

Objectifs : Mieux donner accès aux collections patrimoniales.**→Actions :**

Accueil du public :

- Augmenter le nombre de jours d'ouverture du FAR à 3 jours hebdomadaire (Praticité pour les chercheurs, professionnels, amateurs, étudiants ; conservation d'un équilibre entre missions de conservation, médiation et temps d'accueil public). Réaliser un questionnaire à destination des usagers pour le choix des jours ;
- Augmenter la capacité d'accueil de la salle (15 places réelles de lecteurs soit 30 places assises pour des lecteurs, considérant qu'1 place de lecteur = 2 élèves). Soit une surface de 80 à 100 m2 (contre 50 actuellement) ;
- Augmenter la surface métérée pour les ouvrages en consultation ;
- Mettre à disposition 2 OPAC, et des places lecteurs avec pupitres.

Objectifs : Mieux valoriser les collections patrimoniales.**→Actions :**

Visibilité des collections, via les outils et ressources numériques :

- Catalogage de l'ensemble des collections, indexation progressive des notices, versement des inventaires sur les grands Bases de données nationales (CCF, Catalogue Général des Manuscrits...), pour toucher de nouveaux publics ;
- Traiter, valoriser et signaler les dons reçus de documents ; traitement de l'important Fonds Audiat, de plus de 100 mètres linéaires : pré inventaire, désherbage, tri/cotation des docs du fonds ;
- Planifier l'équipement de code à barres sur l'ensemble des documents accessibles ;
- Enrichir la visionneuse en menant des projets de numérisation en fonction de l'intérêt des publics (iconographie saintaise...) et par ensembles documentaires cohérents (dans cette optique : poursuivre les projets de numérisation en cours sur les plaques de verres (1000 sur 4000) et cartes postales (1000 sur 8000)) ;
- Participer à la création d'un Base Numérique Patrimoniale à l'échelle de la Charente-Maritime ;
- Améliorer et enrichir la page patrimoine du site des médiathèques (contenus éditoriaux réguliers, ressources médiations scolaires, mise en ligne de captation de conférences, liens vers des ressources externes sur le patrimoine saintais et saintongeais : AD17, sociétés savantes, BNF, Retronews).

Objectifs : Travailler en réseau et créer des passerelles.**→Actions :**

- Mettre en œuvre un rapprochement Fonds ancien/Fonds local : mise en place d'une signalétique renvoyant d'espace à espace ; partage de données entre FAR/ Espace Adultes/Louis Aragon ; co-organisation de l'accueil d'auteurs locaux... ;
- Développer des actions en lien avec les autres espaces des médiathèques : proposition d'une offre patrimoniale à Louis-Aragon (vitrine d'exposition avec documents originaux, échos d'expo à Louis-Aragon, proposition de médiation hors les murs...), offre de médiation partagée avec les autres espaces, création d'une plaquette sur l'offre de médiation des médiathèques mêlant les offres des différents espaces (logistiques, prog., infos, contact) dont l'Espace Patrimoine ;

- Développer des partenariats avec les acteurs associatifs du territoire et les sociétés savantes saintaises : expositions, accès aux inventaires depuis les différents centres documentaires... ; et développer une communication active à destination du tissu associatif saintais, d'entreprises, d'institutions publiques (organisation de rencontres afin d'évoquer les ressources conservées et les partenariats possibles...)

Objectifs : Concevoir, formaliser, structurer et développer la médiation culturelle et documentaire du Fonds ancien et régional.**→Actions :**

- Fixer des jours de médiation (le mardi et le jeudi matin par exemple) ;
- Organiser et déployer des ateliers/visites thématiques à destination du public scolaire saintais et CDA. ;
- Créer des dossiers pédagogiques prioritairement pour les cycles 1 et 2 et sur les grands thèmes du service (Histoire du livre, la photographie, histoire locale...);
- Enrichir la page patrimoine du portail Internet des médiathèques, avec contenus et informations sur l'offre ;
- Organiser et déployer des actions de médiation (visites thématiques, conférences, ateliers) à destination de tous les publics : ex. familles, seniors du CCAS... (ateliers calligraphie, paléographie...).

Objectifs : Proposer une programmation événementielle pour le Fonds ancien et régional.**→Actions :**

- Participation aux grandes manifestation nationales en lien avec les autres espaces des médiathèques, les services culturels municipaux, et les partenaires culturels du territoire ;
- Assurer le montage des projets d'exposition temporaires en lien avec le fonds, par la participation aux projets extérieurs ;
- Aménager un point d'exposition FAR, avec une proposition mensuelle (vitrine, point d'accroche en lien avec l'actualité, thème spécifique) ;
- Proposer et participer à des projets de numérisation, et les valoriser en ligne ;
- Programmer la tenue régulière de conférences (en lien avec les partenariats notamment).

Objectifs : Valoriser le patrimoine architectural singulier de la médiathèque François-Mitterrand (Salle des Jacobins, Maison Martineau, jardins...).**→Actions :**

- Création d'un point d'information/médiation sur l'histoire architecturale/archéologie de la MFM, voire de l'ensemble de l'ilot urbain : création de panneaux à vocation pérenne, en lien avec le service VAH, projets de médiation intégrant cette dimension (ex : collaboration VAH/Espace Jeunesse/FAR en 2022) ;
- Revaloriser le jardin de l'Hostellerie (nettoyage de la pierre, installation de mobilier, utilisation de cet espace comme espace de médiation...), et le jardin Martineau.

D. Les moyens techniques, matériels, financiers et humains.

- 1) **Les moyens matériels et techniques :**

Le nouveau projet d'établissement des médiathèques municipales de Saintes (2023/2027) comprend, pour la bonne réalisation des objectifs stratégiques définis par la Ville, et la mise en œuvre des actions (offres de services aux publics) qui en découlent, des budgets d'investissement conséquents, dont le détail se déploie comme suit :

Axes stratégiques	Moyens techniques et matériels nécessaires (2023 à 2027).
Vivre les médiathèques autrement/Innover	Etude de programmation architecturale aménagement et équipement des espaces (architecte intérieur)
Vivre les médiathèques autrement.	Acquisition et installation de mobilier, matériel et de collections adaptés aux personnes en situation de handicap.
Vivre les médiathèques autrement.	Acquisition et installation d'outils et de supports digitaux (information, orientation, consultation usagers).
Vivre les médiathèques autrement.	Acquisition et installation d'automates de prêt/retour de documents.
Vivre les médiathèques autrement.	Acquisition et équipement mobilier et matériel à renouveler (rayonnages mobiles et ergonomiques ; chaises et tables de travail ergonomiques, etc.).
Vivre les médiathèques autrement.	Acquisition de mobilier et matériel de détente et de convivialité (fauteuil, canapés, chauffeuses, tables, rayonnages, etc.).
Vivre les médiathèques autrement.	Acquisition de mobilier et de matériel d'apprentissage et de formation (cabines/box individuels, carrels, espaces d'étude dédiés au travail en groupe).
Innover.	Acquisition d'instruments de musique.
Innover.	Espace numérique et informatique : acquisition de matériel informatique et numérique ; et acquisition de mobiliers spécifiques.

Conserver et valoriser le patrimoine

Envoi en décontamination des collections patrimoniales (Fonds ancien et régional).

(Fonds ancien et régional).

- 2) **Les moyens financiers :**

Les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre de la nouvelle offre de services des médiathèques (2023/2027) se déploient entre budgets pluriannuels d'investissement, et budgets de fonctionnement.

Sur le plan des budgets de fonctionnement, il est important de maintenir, sur la période 2023/2027, ces budgets au même niveau que celui correspondant à l'année budgétaire 2022.

Ce maintien permettra de conserver le niveau des acquisitions de documents (livres, CD, DVD, ressources numériques...), conforme aux recommandations de l'Etat pour ce qui concerne le niveau de dépenses par habitant (environ 3 €/habitant) ; de proposer un ensemble d'actions et d'animations culturelles permettant de toucher de nouveaux publics, et de favoriser l'attractivité des médiathèques ; mais aussi de conserver les documents patrimoniaux dans de bonnes conditions.

Les dispositifs d'accompagnement culturels et financiers proposés par les collectivités publiques (Etat, Région, Département, CDA, etc.), permettant notamment de solliciter des subventions pour la mise en œuvre de projets précis (projets culturels, projets à vocation éducative, projets à vocation sociale, etc.) autour d'objectifs communs (conventions), seront sollicités dans le cadre du nouveau projet d'établissement des médiathèques, pour élargir les moyens financiers nécessaires à sa bonne réalisation.

Sur le plan des budgets d'investissement, les moyens financiers prévus dans le cadre du nouveau projet d'établissement se déploient comme suit :

Axes stratégiques	Dépenses	Budgets	Phasage
Vivre les médiathèques autrement/Innover	Etude de programmation architecturale aménagement et équipement des espaces (architecte intérieur)	20 000 €	2023
Vivre les médiathèques autrement.	Acquisition et installation de mobilier, matériel et de collections adaptés aux personnes en situation de handicap.	20 000 €	2024

Vivre les médiathèques autrement.	Acquisition et installation d'outils et de supports digitaux (information, orientation, consultation usagers).	20 000 €	2024
Vivre les médiathèques autrement.	Acquisition et installation d'automates de prêt/retour de documents.	30 000 €	2024
Vivre les médiathèques autrement.	Acquisition et équipement mobilier et matériel à renouveler (rayonnages mobiles et ergonomiques ; chaises et tables de travail ergonomiques, etc.).	70 000 €	2024
Vivre les médiathèques autrement.	Acquisition de mobilier et matériel de détente et de convivialité (fauteuil, canapés, chauffeuses, tables, rayonnages, etc.).	20 000 €	2024
Vivre les médiathèques autrement.	Acquisition de mobilier et de matériel d'apprentissage et de formation (cabines/box individuels, carrels, espaces d'étude dédiés au travail en groupe).	40 000 €	2024
Innov.	Acquisition d'instruments de musique.	10 000 €	2025
Innov.	Espace numérique et informatique : acquisition de matériel informatique et numérique ; et acquisition de mobiliers spécifiques.	35 000 €	2024
Conserver et valoriser le patrimoine (Fonds ancien et régional).	Envoi en décontamination des collections patrimoniales (Fonds ancien et régional).	190 000 €	2025
	Total projets (hors subventions).	455 000 €	

Pour mener à bien ces projets d'investissement, des demandes de subventions seront adressées aux différentes collectivités publiques partenaires (Etat, Région Nouvelle Aquitaine, Département, CDA...).



• **3) Les moyens humains :**

Au 31 décembre 2022, l'équipe des médiathèques comprend 24 agents (dont 2 agents d'entretien, 1 poste administratif et comptable, et 2 agents en reclassement), soit 24 ETP, répartis sur deux sites. Pour atteindre les objectifs, et mettre en œuvre l'offre de services programmés dans le cadre du projet d'établissement 2023/2027, il est important de maintenir cet effectif constant (24 ETP). Par ailleurs, un recours à des personnes bénévoles pourra être sollicité, notamment pour renforcer les équipes actuelles dans leurs actions hors les murs (enfance, publics empêchés, événements culturels, etc.).

E. Le calendrier de mise en œuvre du projet d'établissement des médiathèques (2023/2027)

1) Phasage global des projets phares.

Axes stratégiques	Objectifs	Actions				
Vivre les médiathèques autrement	Mieux accueillir les publics réels et potentiels.	- Etude préalable de programmation pour la redéfinition des espaces publics médiathèques (architecte intérieur). - Gestion administrative et budgétaires : dossiers demandes subventions	- Aménagement matériel et mobilier espaces d'accueil, espaces de convivialité, de détente et d'étude (médiathèques/Hostellerie). - Aménagements pour usagers en situation de handicap. - Accueil mobile agents/usagers et installation outils digitaux.	Campagne de communication/ Marketing autour de l'offre de service des médiathèques à l'échelle du territoire.	Bilan/ Evaluation.	Prospective.
Innov	Proposer de nouveaux services à la population.	- Conception espace numérique partagé médiathèques/ musées/ SVAH	- Création/mise en service de l'Espace numérique partagé (médiathèques/musées/ SVAH)	Mise en place service autoformation/ échange de savoirs.	Mise en place prêt instruments de musique.	Bilan/Evaluation/Prospective.
Travailler en réseau	Développer la fréquentation (publics réels et potentiels), par un travail en réseau.	- Actions culturelles partenariales publics cibles (Ados ; 0/3 ans ; Personnes âgées/domicile ; Maison d'arrêt Saintes ; Publics handicap ; FLE).	- Actions culturelles partenariales publics cibles (Ados ; 0/3 ans ; Personnes âgées/domicile ; Maison d'arrêt Saintes ; Publics handicap ; FLE).	- Actions culturelles partenariales publics cibles...	Actions culturelles partenariales publics cibles...	Bilan/Evaluation/Prospective.
Conserver et valoriser le Patrimoine (Fonds ancien et régional)	Conserver et valoriser le patrimoine (Fonds ancien et régional).	- étude, préfiguration des réserves de conservation.	- Gestion administrative : demande subventions décontamination ; marché public décontamination... - Envoi en décontamination collections restantes (1,5km linéaire).	- Aménagement réserves FAR. - Décontamination collections restantes (1,5 km linéaire).	Augmentation capacité d'accueil (jauge publique) : réaménagement espace d'accueil.	Bilan/Evaluation/Prospective.
Phases		2023	2024	2025	2026	2027

2) Calendrier des actions à mettre en œuvre (2023/2027).

Année : 2023

Axes stratégiques	Objectifs	Actions
Vivre les médiathèques autrement.	Faciliter l'accès aux médiathèques.	<ul style="list-style-type: none"> - Elargir les horaires d'ouverture des médiathèques François-Mitterrand et Louis-Aragon (socle : 30h/semaine). - Proposer des horaires d'ouverture spécifiques pour la période estivale, renouvelés chaque année. - Harmoniser, regrouper, simplifier la tarification des inscriptions. - Améliorer la signalisation dans la ville, et devant les médiathèques. - Installer des boîtes de retour de documents (accessibles 7j/7, 24h/24) devant les médiathèques.
Innover	<p>Former les publics aux outils et aux ressources informatiques et numériques.</p> <p>Accompagner les publics dans leurs démarches en ligne.</p> <p>Proposer des outils de travail informatiques et numériques.</p> <p>Encourager la création numérique.</p> <p>Proposer des actions de médiation culturelle numérique.</p> <p>Encourager, sur place, la formation et l'autoformation des publics.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir, pour la médiation culturelle numérique, un projet partagé Médiathèques/Musées/SVAH. - Associer des partenaires locaux intervenant dans le domaine de la formation et de l'autoformation, susceptibles de proposer des contenus.

Travailler en réseau	<p>Renforcer la découverte du livre dans les PMI et structures Petite enfance.</p> <p>Soutenir les actions d'alphabétisation, de lutte contre l'illettrisme et d'apprentissage FLE.</p> <p>Déployer des bibliothèques hors-murs, lors d'événements.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des temps lecture (enfants/parents/professionnels petite enfance) et des dépôts de livres dans les PMI et structures petite enfance (crèches, haltes garderies, relais assistantes maternelles, etc.). - S'inscrire dans des dispositifs type « Des livres à soi » dès la naissance, en lien avec la Maternité. - Structurer les actions déjà existantes dans ces domaines. - Développer les fonds de documents proposés en travaillant conjointement avec les associations. - Dédier des créneaux d'accueil pour ces publics spécifiques. - Repérer les grands événements culturels et sociaux sur le territoire de Saintes (voire CDA si coopération), et se déplacer pour tenir des « stands » de présentation des services médiathèques, et des lectures sur place. Modèle des « Ideas box » de BSF, ou « Bibliambule ». - Intégrer et développer dans la programmation annuelle des temps d'animations en dehors des locaux, type Médiathèques aux jardins/Partir en livre.
	Développer les services à destination des publics « empêchés ».	<p>Renforcer le service de portage de documents autour de deux axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Portage et dépôts en établissement (EHPAD et maisons de retraite) réalisés par les bibliothécaires, prêts collectifs, discussions et lectures sur un après-midi par mois. Envisager également des visites des résidents dans les médiathèques. - Portage à domicile, chez des particuliers empêchés, grâce à une équipe de bénévoles, répartis sur différents quartiers de la ville et pilotés par les bibliothécaires grâce à une Charte (+création d'un formulaire pour postuler en ligne). - Se rapprocher du CNL pour des aides au développement d'actions envers les personnes en perte d'autonomie (matériel, fonds documentaires...). - Formaliser un partenariat (Convention) avec les institutions et les bénévoles intervenant à la Maison d'arrêt de Saintes : dépôts de livres, action culturelle (animations dans le cadre du Printemps des poètes, Fête de la science...); interventions d'auteurs en milieu carcéral, puis dans les médiathèques.
	Favoriser la coopération et le rayonnement des médiathèques sur le territoire.	<p>Basculer en mode réseau (échelle CDA) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1er niveau : coopération action culturelle et ressources ; - 2e niveau : coordination de fonctionnement et de services ; - 3e niveau : transfert de compétence et des établissements.

<i>Conserver et valoriser le Patrimoine (Fonds ancien et régional).</i>	Conserver et protéger, dans les meilleures conditions, les collections patrimoniales du Fonds ancien et régional.	<ul style="list-style-type: none"> - Planifier et réaliser le conditionnement/reconditionnement de nombreux ensembles documentaires (Ex : Fonds de brochures, dans papier neutre ; ensemble du fonds manuscrits à reconditionner ; élimination des tous les conditionnements inadaptés (enveloppes acides, cordelettes...), et changement de nombreux cartons déchirés). - Poursuivre les actions d'entretien des collections permettant de limiter les phénomènes de dégradation des documents (dépeussierage de l'ensemble des collections, entretien des espaces de conservation et des déshumidificateurs, surveillance des départs de contamination et mise en quarantaine des ouvrages contaminés). - Concevoir, valider et mettre en œuvre un Plan de sauvegarde et un Plan d'évacuation d'urgence des collections patrimoniales.
	Poursuivre et structurer le travail de collecte des documents.	<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir, formaliser et mettre en œuvre une politique documentaire priorisant la collecte de tous les documents sur Saintes et si possible la Saintonge afin de faire de l'Espace Patrimoine un acteur de référence sur ce champ régional ; - Encourager les dons de documents patrimoniaux en direction du Fonds Ancien ; - Se positionner pour l'acquisition au coup par coup de documents d'importance majeure pour l'histoire locale.
	Mieux donner accès aux collections patrimoniales.	<p>Accueil du public :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmenter le nombre de jours d'ouverture du FAR à 3 jours hebdomadaire (Praticité pour les chercheurs, pros, amateurs, étudiants ; conservation d'un équilibre entre missions de conservation, médiation et temps d'accueil public). Réaliser un questionnaire à destination des usagers pour le choix des jours (Me-Je-Ve + 1 Sa /mois ?) ;
Mieux valoriser les collections patrimoniales.	<p>Visibilité des collections, via les outils et ressources numériques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Catalogage de l'ensemble des collections, indexation progressive des notices, versement des inventaires sur les grands Bases de données nationales (CCF, Catalogue Général des Manuscrits...), pour toucher de nouveaux publics ; - Traiter, valoriser et signaler les dons reçus de documents ; traitement de l'important Fonds Audiat, de plus de 100 mètres linéaires : pré inventaire, désherbage, tri/cotation des docs du fonds ; 	

		<ul style="list-style-type: none"> - Planifier l'équipement de code à barres sur l'ensemble des documents accessibles ; - Enrichir la visionneuse en menant des projets de numérisation en fonction de l'intérêt des publics (iconographie saintaise...) et par ensembles documentaires cohérents (dans cette optique : poursuivre les projets de numérisation en cours sur les plaques de verres (1000 sur 4000) et cartes postales (1000 sur 8000)) ; - Améliorer et enrichir la page patrimoine du site Internet des médiathèques (contenus éditoriaux réguliers, ressources médiations scolaires, mise en ligne de captation de conférences, liens vers des ressources externes sur le patrimoine saintais et saintongeais : AD17, sociétés savantes, BNF, Retronews).
	Travailler en réseau et créer des passerelles.	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre un rapprochement Fonds ancien/Fonds local : mise en place d'une signalétique renvoyant d'espace à espace ; partage de données entre FAR/ Espace Adultes/Louis Aragon ; co-organisation de l'accueil d'auteurs locaux... ; - Développer des actions en lien avec les autres espaces des médiathèques : proposition d'une offre patrimoniale à Louis-Aragon (vitrine d'exposition avec documents originaux, échos d'expo à Louis Aragon, proposition de médiation hors les murs...), offre de médiation partagée avec les autres espaces, création d'une plaquette sur l'offre de médiation des médiathèques mêlant les offres des différents espaces (logistiques, prog., infos, contact) dont l'Espace Patrimoine ; - Développer des partenariats avec les acteurs associatifs du territoire et les sociétés savantes saintaises : expositions, accès aux inventaires depuis les différents centres documentaires... ; et développer une communication active à destination du tissu associatif saintais, d'entreprises, d'institutions publiques (organisation de rencontres afin d'évoquer les ressources conservées et les partenariats possibles...).
	Concevoir, formaliser, structurer et développer la médiation culturelle et documentaire du Fonds ancien et régional.	<ul style="list-style-type: none"> - Fixer des jours de médiation (le mardi et le jeudi matin par exemple) ; - Organiser et déployer des ateliers/visites thématiques à destination du public scolaire saintais et CDA. ; - Créer des dossiers pédagogiques prioritairement pour les cycles 1 et 2 et sur les grands thèmes du service (Histoire du livre, la photographie, histoire locale...); - Enrichir la page patrimoine du portail Internet des médiathèques, avec contenus et informations sur l'offre ;

	<p>Proposer une programmation événementielle pour le Fonds ancien et régional.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser et déployer des actions de médiation (visites thématiques, conférences, ateliers) à destination de tous les publics : ex. familles, seniors du CCAS... (ateliers calligraphie, paléographie...). - Participation aux grandes manifestations nationales en lien avec les autres espaces des médiathèques, les services culturels municipaux, et les partenaires culturels du territoire ; - Assurer le montage des projets d'exposition temporaires en lien avec le fonds, par la participation aux projets extérieurs ; - Aménager un point d'exposition FAR, avec une proposition mensuelle (vitrine, point d'accroche en lien avec l'actualité, thème spécifique) ; - Proposer et participer à des projets de numérisation, et les valoriser en ligne ; - Programmer la tenue régulière de conférences (en lien avec les partenariats notamment).
	<p>Valoriser le patrimoine architectural singulier de la médiathèque François-Mitterrand (Salle des Jacobins, Maison Martineau, jardins...).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Revaloriser le jardin de l'Hostellerie (nettoyage de la pierre, installation de mobilier, utilisation de cet espace comme espace de médiation...), et le jardin Martineau.

Année : 2024		
Axes stratégiques	Objectifs	Actions
<p><i>Vivre les médiathèques autrement.</i></p>	<p>Faciliter l'accès aux médiathèques.</p> <p>Mieux communiquer.</p> <p>Mieux accueillir les publics. Faire vivre une expérience de visite.</p> <p>Privilégier la convivialité. Décloisonner les espaces et les usages.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer du mobilier, du matériel et des collections adaptés aux personnes en situation de handicap ; et faciliter le cheminement des personnes en situation de handicap (marquage au sol en relief, signalétiques spécifiques, etc.). - Installation de panneaux d'affichage et des supports d'orientation digitaux (programmation animations, offre de services, événements, etc.). - Campagnes de communication. - Présenter aux usagers les coulisses des médiathèques (visites insolites). - Installation d'un poste spécialement dédié à l'accueil à l'entrée des médiathèques (hors banque de prêt/retour). - Faciliter et encourager la mobilité de l'accueil des usagers (déplacements agent chargé de l'accueil avec tablette numérique). - Installation automates prêt/retour de documents pour fluidifier ces transactions lors des périodes de forte fréquentation (mercredi et samedi). - Equipement mobilier et matériel à renouveler (rayonnages mobiles et ergonomiques ; chaises et tables de travail ergonomiques, etc.). - Proposer des accueils personnalisés sur rendez-vous. - Créer des parcours « Escape game », en lien avec les services culturels de la Ville de Saintes, et les entreprises locales spécialisées dans ce domaine (Escape Yourself, à Saintes ; Castle game, à la Roche Courbon). - Proposer des espaces, du mobilier et du matériel de détente et de convivialité (espace enfants, ados, adultes : site de l'ancien CIAP). - Proposer un espace jeux vidéo (enfants, ados, adultes : site de l'ancien CIAP, à proximité de l'espace numérique). - Proposer des ensembles de collections favorisant le décroisement générationnel (ex : espace BD/Mangas adultes et jeunesse, musique, vidéos, etc.).

	<p>Accompagner les évolutions des technologies de l'information et de la communication (TIC), et des usages numériques. Lutter contre les fractures numériques (équipement/usages)</p> <p>Améliorer les conditions de travail sur place.</p> <p>Pratiquer / Participer</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des ateliers et des formations informatiques et numériques (MAO / STOP MOTION / DAO), dans un espace numérique dédié (postes informatiques, matériel de création numérique, etc.). - Proposer des ateliers d'éducation aux médias (dont l'image) et à l'information. - Proposer des espaces, du mobilier et du matériel d'apprentissage et de formation (cabines/box individuels, carrels, salle dédiée pour le travail en groupe). - Proposer des ateliers et des temps d'échanges de savoirs entre usagers (banque des savoirs, dans tous les domaines). - Participer à la vie des médiathèques (constitution et animation d'un groupe, renouvelable, d'usagers des médiathèques).
<i>Innover</i>	<p>Former les publics aux outils et aux ressources informatiques et numériques. Accompagner les publics dans leurs démarches en ligne. Proposer des outils de travail informatiques et numériques. Encourager la création numérique. Proposer des actions de médiation culturelle numérique.</p> <p>Encourager, sur place, la formation et l'autoformation des publics.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un Espace numérique et informatique (sur site ancien CIAP Hostellerie), proposant une diversité de services (formation informatique et numérique, accompagnement et conseil, accès à du matériel et logiciels de création numérique, médiation culturelle numérique, détente/loisir à travers le jeu vidéo, etc...). - Aménager un espace (ou des espaces modulables et mobiles) de formation et d'autoformation.

<i>Travailler en réseau</i>	<p>Favoriser la coopération et le rayonnement des médiathèques sur le territoire.</p> <p>Enrichir les services et les propositions socioculturelles des médiathèques.</p>	<p>Intégrer les réseaux documentaires patrimoniaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer à la constitution de la Bibliothèque numérique territoriale ; - Intensifier le signalement des collections pour se positionner en fonds local de référence. - Créer des liens vers les catalogues bibliographiques des partenaires. <p>Encourager les initiatives locales et la participation des usagers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des ateliers de type « échanges de savoirs » où des particuliers ou des associations viennent partager et transmettre autour d'activités variées (ateliers, contes, langues, aides aux devoirs, ...). (Cf. Vivre la médiathèque autrement et Innover). - Dédier un espace participatif, au sein des médiathèques, aux partenaires et à leurs activités. (Cf. Vivre la médiathèque autrement et Innover). <p>Intégrer aux équipes des médiathèques un médiateur culturel et numérique pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser, coordonner, Co-élaborer la programmation culturelle ; - Organiser, coordonner et développer les projets de service aux publics ; - Créer un lien identifié pour les partenaires et centraliser les actions dans ce domaine ; - Développer des nouvelles propositions, notamment hors-les-murs, en intervenant directement sur place ; - Articuler et développer les projets multidisciplinaires.
<i>Conserver et valoriser le Patrimoine (Fonds ancien et régional).</i>	<p>Poursuivre et structurer le travail de collecte des documents.</p> <p>Mieux valoriser les collections patrimoniales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une politique de collecte et d'archivage des documents numériques natifs (documents natifs non imprimés. Ex : bulletins d'information des communes qui n'impriment plus leurs productions ; pages Internet abordant l'histoire locale du territoire. Ex : Site Mediolanum Santonum) ; - Se positionner pour l'acquisition au coup par coup de documents d'importance majeure pour l'histoire locale. - Améliorer et enrichir la page patrimoine du site des médiathèques (contenus éditoriaux réguliers, ressources médiations scolaires, mise en ligne de captation de conférences, liens vers des ressources externes sur le patrimoine saintais et saintongeais : AD17, sociétés savantes, BNF, Retronews).

<p>Concevoir, formaliser, structurer et développer la médiation culturelle et documentaire du Fonds ancien et régional.</p>	<p>Proposer une programmation événementielle pour le Fonds ancien et régional.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser et déployer des ateliers/visites thématiques à destination du public scolaire saints et CDA. ; - Créer des dossiers pédagogiques prioritairement pour les cycles 1 et 2 et sur les grands thèmes du service (Histoire du livre, la photographie, histoire locale...); - Enrichir la page patrimoine du portail Internet des médiathèques, avec contenus et informations sur l'offre ; - Organiser et déployer des actions de médiation (visites thématiques, conférences, ateliers) à destination de tous les publics : ex. familles, seniors du CCAS... (ateliers calligraphie, paléographie...). - Participation aux grandes manifestations nationales en lien avec les autres espaces des médiathèques, les services culturels municipaux, et les partenaires culturels du territoire ; - Assurer le montage des projets d'exposition temporaires en lien avec le fonds, par la participation aux projets extérieurs ; - Aménager un point d'exposition FAR, avec une proposition mensuelle (vitrine, point d'accroche en lien avec l'actualité, thème spécifique) ; - Proposer et participer à des projets de numérisation, et les valoriser en ligne ; - Programmer la tenue régulière de conférences (en lien avec les partenariats notamment).
---	--	---

Année : 2025		
Axes stratégiques	Objectifs	Actions
<i>Vivre les médiathèques autrement.</i>	Accompagner les évolutions des technologies de l'information et de la communication (TIC), et des usages numériques. Lutter contre les fractures numériques (équipement/usages)	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter et accompagner les publics dans leurs démarches administratives en ligne.
<i>Innover</i>	Encourager la découverte et les pratiques musicales (dans une ville musicale...).	<ul style="list-style-type: none"> - Prêter des instruments de musique (en association avec des commerces de vente d'instruments de musique, à Saintes ; et en association avec écoles de musique, espaces de création musicale, etc.).
<i>Travailler en réseau</i>	<p>Favoriser la coopération et le rayonnement des médiathèques sur le territoire.</p> <p>Enrichir les services et les propositions socioculturelles des médiathèques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faire des médiathèques le siège d'associations. - Mettre en place des permanences d'organismes publics : <ul style="list-style-type: none"> • Choix, définition et organisation des permanences des partenaires ; • Proposer et organiser un service de permanence des services publics (France services ou autre), pour l'accompagnement aux démarches en ligne, un ou plusieurs jours par semaine ;

<i>Conserver et valoriser le Patrimoine (Fonds ancien et régional).</i>	Conserver et protéger, dans les meilleures conditions, les collections patrimoniales du Fonds ancien et régional.	<ul style="list-style-type: none"> - Déployer et aménager de nouvelles réserves pour les 2/5èmes des collections restantes non décontaminées + intégrer marge d'accroissement du FAR à 30 ans ; - Décontaminer les 2/5èmes des collections restantes, soit 1,5 km linéaire.
	Poursuivre et structurer le travail de collecte des documents.	<ul style="list-style-type: none"> - Se positionner pour l'acquisition au coup par coup de documents d'importance majeure pour l'histoire locale.
	Mieux donner accès aux collections patrimoniales.	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la capacité d'accueil de la salle (15 places réelles de lecteurs soit 30 places assises pour des lecteurs, considérant qu'1 place de lecteur = 2 élèves). Soit une surface de 80 à 100 m2 (contre 50 actuellement) ; - Augmenter la surface métrée pour les ouvrages en consultation ; - Mettre à disposition 2 OPAC, et des places lecteurs avec pupitres.
	Mieux valoriser les collections patrimoniales.	<ul style="list-style-type: none"> - Participer à la création d'un Base Numérique Patrimoniale à l'échelle de la Charente-Maritime ; - Améliorer et enrichir la page patrimoine du site des médiathèques (contenus éditoriaux réguliers, ressources médiations scolaires, mise en ligne de captation de conférences, liens vers des ressources externes sur le patrimoine saintais et saintongeais : AD17, sociétés savantes, BNF, Retronews).
	Concevoir, formaliser, structurer et développer la médiation culturelle et documentaire du Fonds ancien et régional.	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser et déployer des ateliers/visites thématiques à destination du public scolaire saintais et CDA ; - Créer des dossiers pédagogiques prioritairement pour les cycles 1 et 2 et sur les grands thèmes du service (Histoire du livre, la photographie, histoire locale...); - Enrichir la page patrimoine du portail Internet des médiathèques, avec contenus et informations sur l'offre ; - Organiser et déployer des actions de médiation (visites thématiques, conférences, ateliers) à destination de tous les publics : ex. familles, seniors du CCAS... (ateliers calligraphie, paléographie...).

Proposer une programmation événementielle pour le Fonds ancien et régional.	<ul style="list-style-type: none"> - Participation aux grandes manifestation nationales en lien avec les autres espaces des médiathèques, les services culturels municipaux, et les partenaires culturels du territoire ; - Assurer le montage des projets d'exposition temporaires en lien avec le fonds, par la participation aux projets extérieurs ; - Proposer et participer à des projets de numérisation, et les valoriser en ligne ; - Programmer la tenue régulière de conférences (en lien avec les partenariats notamment).
Valoriser le patrimoine architectural singulier de la médiathèque François-Mitterrand (Salle des Jacobins, Maison Martineau, jardins...).	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un point d'information/médiation sur l'histoire architecturale/archéologie de la MFM, voire de l'ensemble de l'îlot urbain : création de panneaux à vocation pérenne, en lien avec le service VAH, projets de médiation intégrant cette dimension ;

Année : 2026

Axes stratégiques	Objectifs	Actions
<i>Conserver et valoriser le Patrimoine (Fonds ancien et régional).</i>	Conserver et protéger, dans les meilleures conditions, les collections patrimoniales du Fonds ancien et régional.	<ul style="list-style-type: none"> - Déployer et aménager de nouvelles réserves pour les 2/5èmes des collections restantes non décontaminées + intégrer marge d'accroissement du FAR à 30 ans ; - Décontaminer les 2/5èmes des collections restantes, soit 1,5 km linéaire.
	Poursuivre et structurer le travail de collecte des documents.	<ul style="list-style-type: none"> - Se positionner pour l'acquisition au coup par coup de documents d'importance majeure pour l'histoire locale.
	Mieux donner accès aux collections patrimoniales.	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la capacité d'accueil de la salle (15 places réelles de lecteurs soit 30 places assises pour des lecteurs, considérant qu'1 place de lecteur = 2 élèves). Soit une surface de 80 à 100 m2 (contre 50 actuellement) ;
	Mieux valoriser les collections patrimoniales.	<ul style="list-style-type: none"> - Participer à la création d'un Base Numérique Patrimoniale à l'échelle de la Charente-Maritime ; - Améliorer et enrichir la page patrimoine du site Internet des médiathèques (contenus éditoriaux réguliers, ressources médiations scolaires, mise en ligne de captation de conférences, liens vers des ressources externes sur le patrimoine saintais et saintongeais : AD17, sociétés savantes, BNF, Retronews).
	Concevoir, formaliser, structurer et développer la médiation culturelle et documentaire du Fonds ancien et régional.	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser et déployer des ateliers/visites thématiques à destination du public scolaire saintais et CDA ; - Créer des dossiers pédagogiques prioritairement pour les cycles 1 et 2 et sur les grands thèmes du service (Histoire du livre, la photographie, histoire locale...) ; - Enrichir la page patrimoine du portail Internet des médiathèques, avec contenus et informations sur l'offre ; - Organiser et déployer des actions de médiation (visites thématiques, conférences, ateliers) à destination de tous les publics : ex. familles, seniors du CCAS... (ateliers calligraphie, paléographie...).

Année : 2027

Axes stratégiques	Objectifs	Actions
Vivre les médiathèques autrement.	Evaluer le projet d'établissement 2023/2027 ; et proposer de nouvelles orientations pour le projet d'établissement 2028/2032.	Evaluation. Prospective. Conduite de projet avec comités de pilotage. Délibération CM.
Innover		
Travailler en réseau		
Conserver et valoriser le Patrimoine (Fonds ancien et régional).		

F. La formation et l'accompagnement du personnel

La structuration et le développement de la formation des équipes des médiathèques doit permettre à la fois de gagner en compétences, d'atteindre les nouveaux objectifs de service, et de garantir la qualité de service aux publics.

Formalisés, structurés et décrits dans les plans de formation annuels du service médiathèques, les contenus de formation proposés pour la période 2023/2027 se répartiront selon les objectifs suivants :

- Toucher de nouveaux publics (contenus, offre de services, méthodologie, partenaires) : jeunes enfants (0/3 ans), publics adolescents, publics empêchés, publics en situation de handicap, publics en apprentissage du Français langue étrangère... ;
- Proposer des services, des ressources et des outils numériques en médiathèque (contenus, méthodologie, partenaires) ;
- Mener et gérer des projets culturels et éducatifs en médiathèque (méthodologie, contenus, partenaires) ;
- Accueillir les publics en médiathèque (contenus, méthodologie) ;
- Concevoir et mettre en œuvre une politique documentaire en médiathèque (contenus, méthodologie) ;
- Proposer de nouveaux services en médiathèque (contenus, méthodologie) ;
- Conserver, valoriser et sauvegarder des collections patrimoniales (contenus, méthodologie, partenaires).
- Evaluer l'activité et l'offre de services en médiathèque (contenus, méthodologie) ;
- Connaître les gestes et postures en situation de travail (contenus, méthodologie).
- Assurer les premiers secours (contenus, méthodologie).

Le contenu et le suivi des plans annuels de formation seront définis chaque année en lien avec la Direction des Ressources Humaines de la Ville de Saintes, et les équipes des médiathèques (cadres intermédiaires/agents).

G. Les modalités de l'évaluation du projet d'établissement 2023/2027.

Le présent projet d'établissement fera, tout au long de son déroulement, l'objet d'une évaluation annuelle permettant de mesurer l'atteinte des objectifs qui le constituent, et la satisfaction des publics (usagers inscrits et non-inscrits).

Une évaluation finale d'ensemble sera réalisée en 2027, afin de mesurer l'atteinte des objectifs définis, l'impact de l'offre de services auprès de la population du territoire, et la satisfaction des usagers. Elle permettra en outre de constituer un ensemble de données qualitatives et quantitatives permettant de préparer le projet d'établissement suivant.

Les évaluations annuelles seront présentées aux équipes des médiathèques, aux élus de la Ville de Saintes, et aux comités de pilotage restreint et élargi. Une communication, concertée avec les élu(e)s, de données d'évaluation, susceptibles d'intéresser et d'informer les publics desservis sur le territoire, pourra également être proposée.

De même, des éléments de bilan intéressant les partenaires institutionnels des médiathèques, ou des professionnels du livre et de la lecture, pourront être communiqués, après décision de la Ville de Saintes.

Enfin, pour être menée à bien, donner du sens, et aider à la décision, cette évaluation périodique (annuelle), et finale (2027), pourra s'appuyer sur les outils opérationnels suivants :

- Tableaux de bord annuels.
- Indicateurs de performance, de satisfaction, et d'impact ;

La Direction des médiathèques municipales de Saintes sera chargée du pilotage de la construction et de la validation collective de ces outils d'évaluation. Elle veillera également à leur bonne appropriation et utilisation par les équipes, ainsi qu'à la qualité et à la pertinence des informations que ces outils permettront de mettre en valeur.

Annexes

Textes de référence.

- Loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique.

<https://www.abf.asso.fr/6/46/984/ABF/mode-d-emploi-de-la-loi-robert-sur-les-bibliotheques-territoriales>

- Manifeste IFLA-UNESCO sur les bibliothèques publiques 2022.

<https://www.abf.asso.fr/6/46/985/ABF/manifeste-ifla-unesco-sur-les-bibliotheques-publiques-2022>

- Charte des bibliothèques adoptée par le Conseil supérieur des bibliothèques le 7 novembre 1991.

<https://www.abf.asso.fr/6/46/190/ABF/charte-des-bibliotheques>

- Synthèse nationale des données d'activité des bibliothèques municipales et intercommunales (Source : « Bibliothèques municipales et intercommunales, données d'activité 2018, synthèse nationale. Ministère de la Culture, DGMIC - Service du Livre et de la Lecture »).

<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-lecture/Les-bibliotheques-publiques/Observatoire-de-la-lecture-publique/Syntheses-annuelles/Synthese-des-donnees-d-activite-des-bibliotheques-municipales-et-intercommunales/Synthese-nationale-des-donnees-d-activite-2018-des-bibliotheques-municipales-et-intercommunales-editee-en-2021-par-le-Ministere-de-la-Culture>

- Rapport de l'Inspection générale des bibliothèques (2018). La Bibliothèque municipale de Saintes.

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/rapportde-l-inspection-generaledes-bibliothequesannee-2018-47347>

Les médiathèques municipales de Saintes.

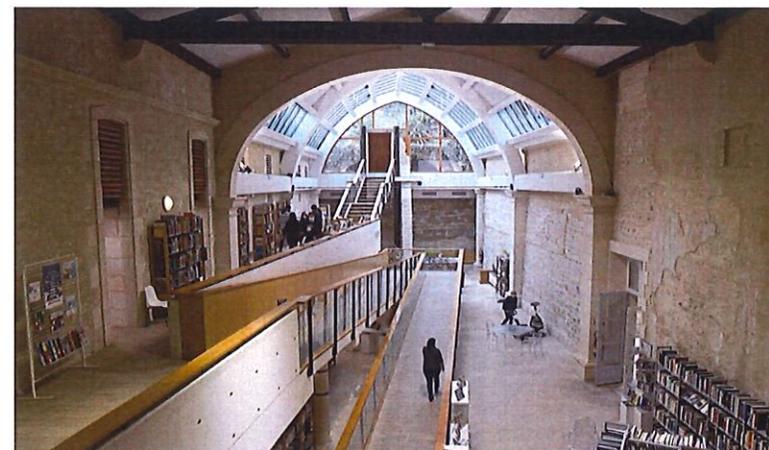
Médiathèque François-Mitterrand

Place de l'Échevinage

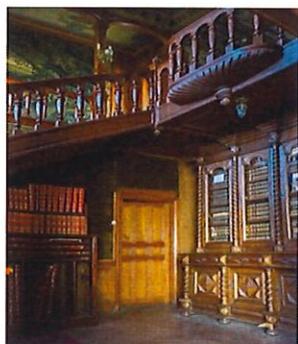
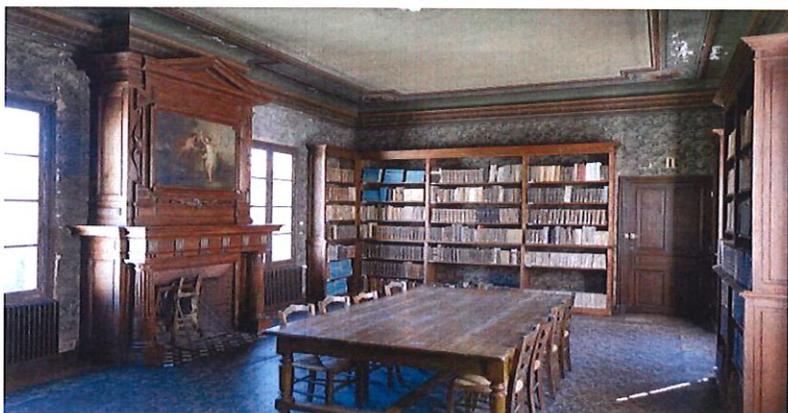
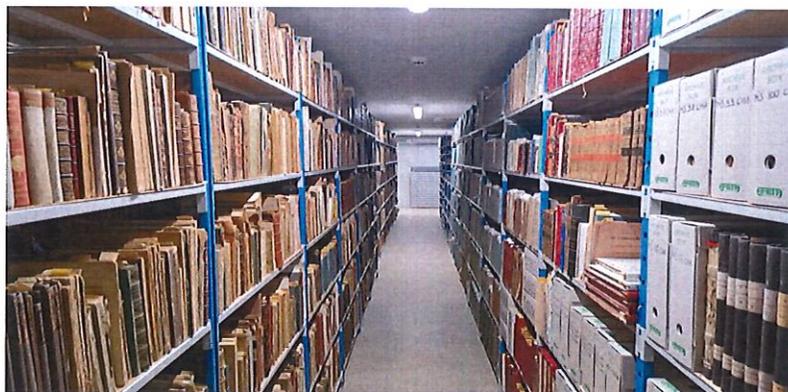
BP 319 – 17107 Saintes cedex

Tel : 05 46 93 25 39

E-mail : mediatheque-fm@ville-saintes.fr



Le Fonds ancien et régional (médiathèque François-Mitterrand, 2^{ème} étage ; et Maison Martineau).



86

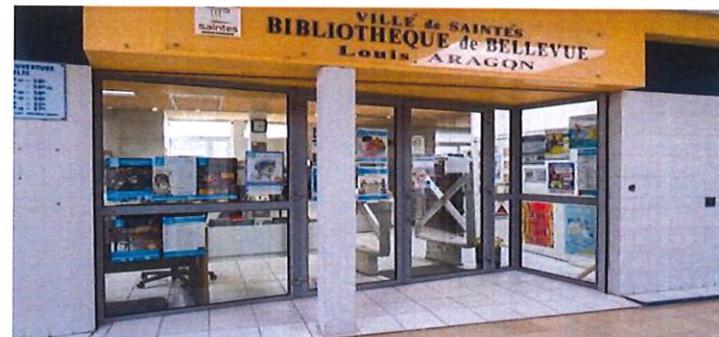
Médiathèque de quartier, Louis-Aragon.

Centre Commercial Bellevue

17100 Saintes

Tél : 05 46 74 34 90

E-mail : mediatheque-la@ville-saintes.fr



Site web des médiathèques municipales de Saintes : <https://mediatheques.ville-saintes.fr>

87